RAPPORT ANNUEL 2000-2

Ordre des ingénieurs du Québec

Québec, juin 2001
Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Original signé
Paul Bégin

Montréal, juin 2001
Monsieur Paul Bégin
Ministre de la Justice,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 27e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Roger Nicolet, ing.

Montréal, juin 2001
Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 27e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Roger Nicolet, ing.

VISION

L'Ordre des ingénieurs du Québec sera le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

TABLE DES MATIÈRES

Vision

Structure organisationnelle

Bureau 2000-2001

Comité administratif 2000-2001

Rapport du président

Bureau du syndic

Comité de discipline

Comité de révision

Activités de conciliation

Ombudsman

Rapport du secrétaire et directeur général

Activités du Bureau

Activités du Comité administratif

Admission et enregistrement

Affaires professionnelles

Services aux membres

Communications et affaires publiques

Administration-finances

Comités et groupes de travail

Personnel du Secrétariat

Rapport des vérificateurs

États financiers

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

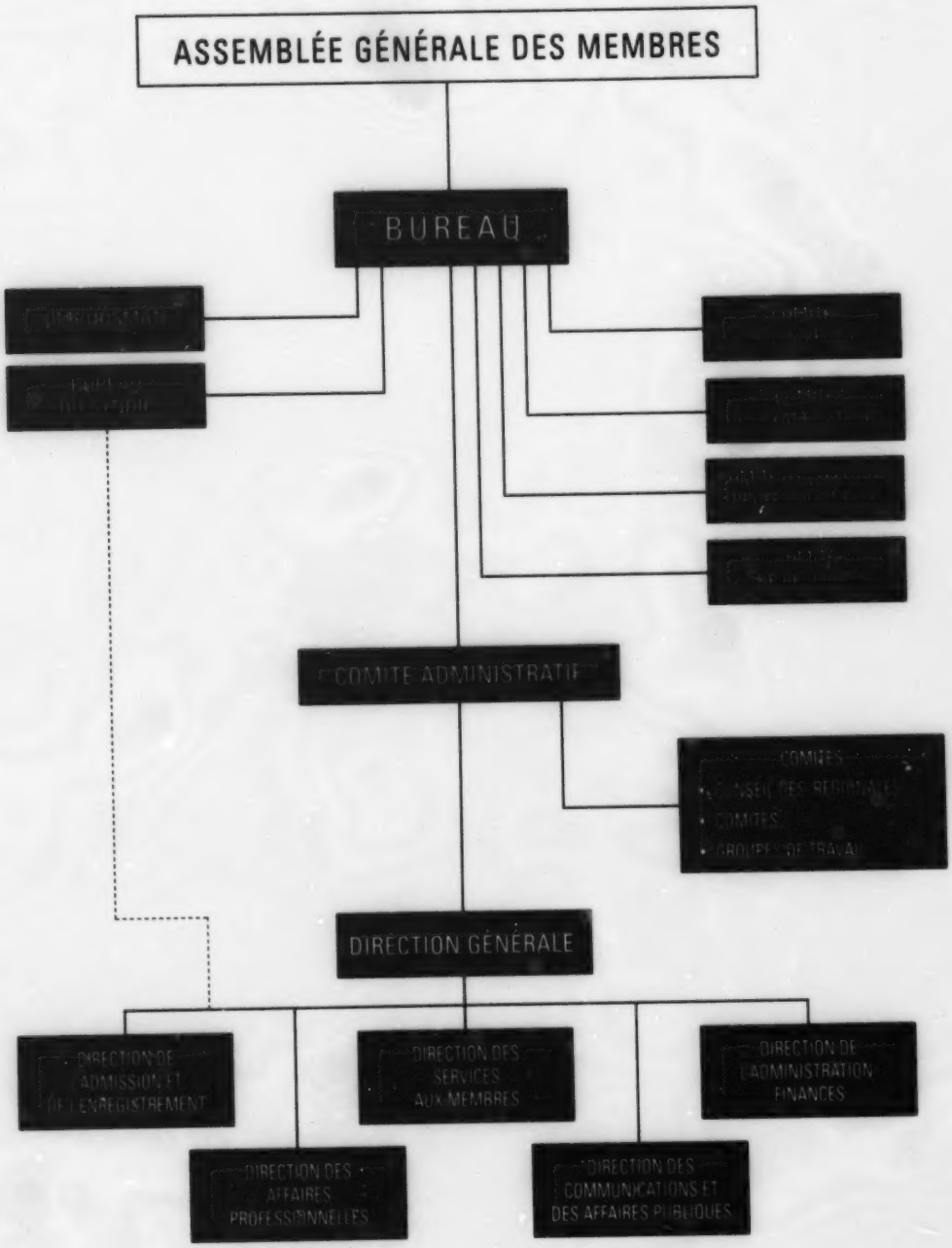

L'Ordre des ingénieurs du Québec a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

BUREAU 2000-2001

ADMINISTRATEURS ÉLUS

- Abitibi–Témiscamingue
  Jean-Pierre Brunet, ing.
- Est-du-Québec
  Robert Fournier, ing.
- Estrie
  Roger Nicolet, ing.
- Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec
  Louise Audy, ing.
- Montréal
  Guy Arbour, ing.
  Jean-Paul Beaulieu, ing.
  Pierre J. Boucher, ing.
  Dominique Dubouil, ing.
  Zaki Ghavitian, ing.
  François P. Granger, ing.
  Chantal Guay, ing.
  Giuseppe Indelicato, ing.
  Claude Martineau, ing.
  René Morency, ing.
  Louise Quesnel, ing.
- Outaouais
  Patricia Pounienkow, ing.
- Québec
  Sam Hamad, ing.
  Gaétan Lefebvre, ing.
  Claude R. Tremblay, ing.
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
  André Audet, ing.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madeleine Baril
Henri-Paul Bourgeois, t.s.
Richard Leduc
Georges Roy, pharm.

102-01536

COMITÉ ADMINISTRATIF 2000-2001

Gaétan Lefebvre, ing.
Vice-président aux Finances et aux Services aux membres

Richard Leduc
Représentant du public

Zaki Ghavitian, ing.
Vice-président en titre et aux Affaires corporatives

Giuseppe Indelicato, ing.
Vice-président aux Affaires professionnelles

Roger Nicolet, ing.
Président

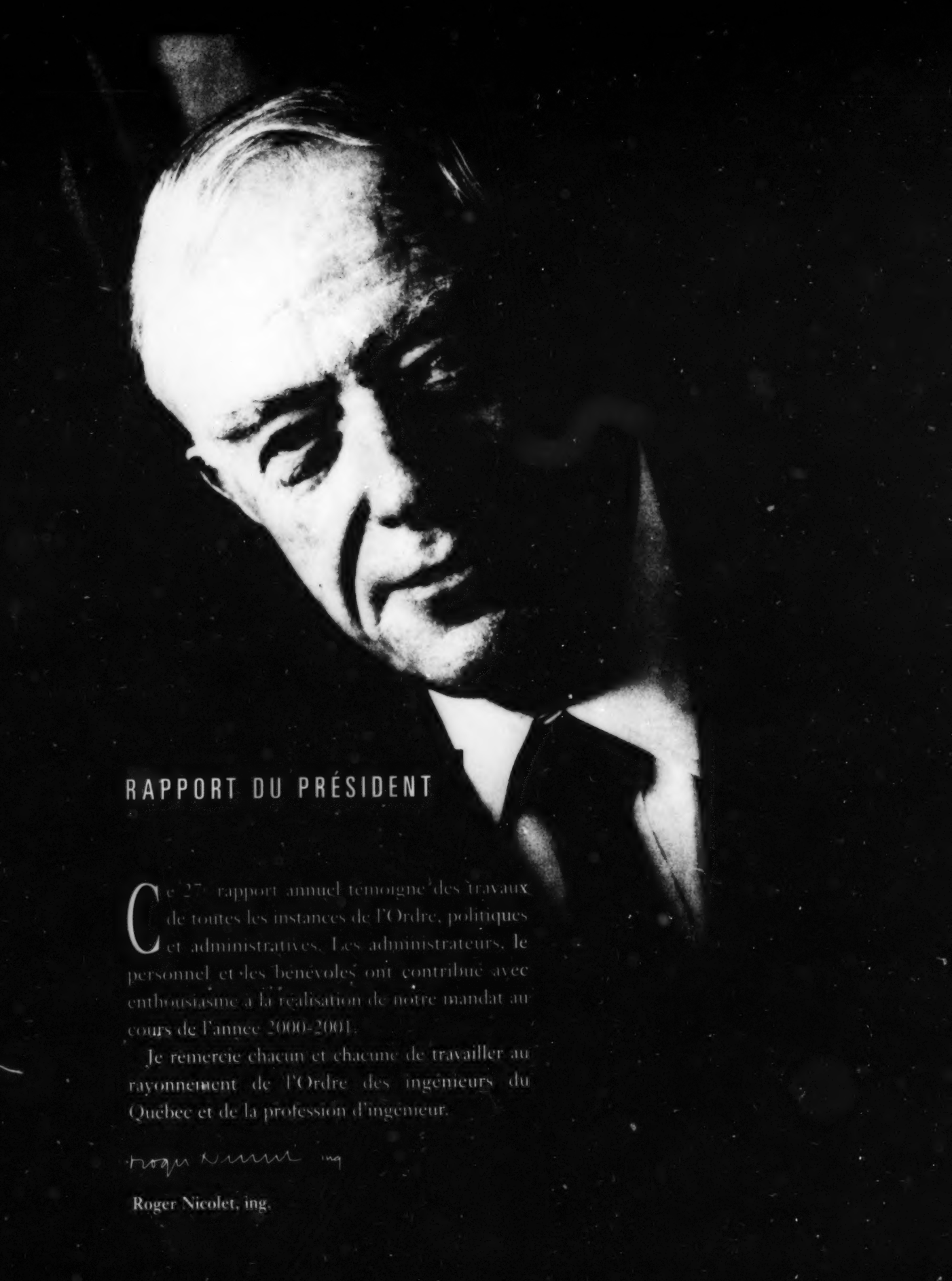

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce 27e rapport annuel témoigne des travaux de toutes les instances de l'Ordre, politiques et administratives. Les administrateurs, le personnel et les bénévoles ont contribué avec enthousiasme à la réalisation de notre mandat au cours de l'année 2000-2001.

Je remercie chacun et chacune de travailler au rayonnement de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de la profession d'ingénieur.

Roger Nicolet, ing.

L'année 2000-2001 aura été celle des mouvements de fond à l'Ordre des ingénieurs du Québec. En effet, tous les niveaux de l'organisation, le Bureau, le Comité administratif, le Secrétariat, les bénévoles, ont investi des efforts considérables et d'innombrables heures dans des dossiers dont l'impact est important pour l'avenir de notre Ordre.

Nous avons travaillé à renouveler l'Ordre, ce qui, au préalable, impliquait une profonde remise en question. Cette étape s'est amorcée dans la foulée de la Commission parlementaire sur le dossier de la révision de la Loi sur les ingénieurs. Nous y avons entendu suffisamment de commentaires sur la pratique du génie au Québec, commentaires basés tantôt sur la réalité, tantôt sur la perception, pour pouvoir conclure que la notion de professionnalisme devait être valorisée. La situation des ingénieurs œuvrant dans le secteur industriel méritait aussi que l'Ordre s'en préoccupe de façon toute particulière en regard du travail en rapide transformation qui est le leur.

Notamment, nous avons posé les premiers jalons d'un projet de positionnement de l'Ordre dans le secteur industriel. Nous avons en effet identifié que 60 % du *membership* actif de l'Ordre œuvrent en industrie. Or, ces ingénieurs semblent plus isolés et plus distants non seulement de l'Ordre, mais aussi de la profession en général. Ce projet en est un de longue haleine.

Mais il nous est apparu clair que l'on ne pouvait traiter de ces sujets sans d'abord s'interroger sur ce qu'est la profession d'ingénieur telle que la pratiquent nos confrères et consœurs qui œuvrent en nombre de plus en plus important dans le monde des nouvelles technologies, et ce que nous voulons qu'elle devienne. La demande devait évidemment s'étendre à l'Ordre en sa responsabilité de régisseur de la profession. Nous avons donc mis les bouchées doubles sur l'étude et le développement de plusieurs dossiers, dont certains, cruciaux. Au fil des prochains mois, vous participerez aux différentes initiatives qui découleront de cette réflexion.

Il importe de se rappeler que le Code des professions du Québec, la Loi sur les ingénieurs ainsi que les divers règlements qui encadrent l'Ordre ont préséance sur toutes les politiques, règles et procédures internes que se donne l'Ordre.

C'est donc dans le respect du Code et de la Loi que le Bureau a décidé d'élaborer une nouvelle planification stratégique pour mieux guider nos gestes corporatifs. Cette réflexion a constitué l'un des points significatifs du travail accompli cette année et a mis à contribution tous les membres de l'organisation.

Pour l'essentiel, l'Ordre doit viser à être le phare d'une profession reconnue et respectée de tous. Sa mission consiste d'une part, à assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et d'autre part, à mettre la profession au service de l'intérêt du public.

Par ailleurs, le Bureau a retenu certaines orientations stratégiques à savoir :

- Favoriser le maintien et l'amélioration des compétences des membres ;
- Promouvoir le comportement déontologique et professionnel ;
- Prévenir et contrer la pratique inadéquate de la profession ;
- Contribuer à adapter la profession et les lois qui la gouvernent aux changements technologiques et socioéconomiques ;
- Augmenter la notoriété et la crédibilité de l'Ordre et de la profession ; et
- Assurer la gestion efficiente de l'Ordre.

Nous avons convenu que l'accessibilité, la rigueur, l'imputabilité et la cohérence sont les quatre valeurs corporatives prioritaires.

Le recentrage des fonctions et des activités de l'Ordre sur son mandat premier vise une plus grande efficience. C'est précisément l'un des principes qui a guidé le Bureau dans sa décision de créer une corporation de services autonome, comme nous l'avions fait pour FÉRIQUE l'an dernier. La Corporation de services des ingénieurs du Québec pourra notamment maintenir les services existants et en développer de nouveaux, ce qui était impossible pour l'Ordre dans le cadre de son mandat de protection du public.

Plusieurs projets importants étaient inscrits au Menu corporatif 2000-2001. Nous en avons traité dans la revue *PLAN* au cours de l'année. Je vous invite aussi à lire le rapport annuel qui dresse le portrait de l'exercice que nous venons de terminer.

Parmi les grands dossiers, certains devront s'échelonner sur plus d'une année de par leur complexité. Il en est ainsi pour celui de la révision de la Loi sur les ingénieurs qui est toujours sur la table de travail de l'Office des professions du Québec. En mars dernier, un nouveau ministre a été chargé de l'application des lois professionnelles et nous poursuivons les échanges dans l'espoir d'en arriver à une conclusion satisfaisante au cours de la prochaine année parlementaire.

Nous avons aussi entretenu des pourparlers avec les géologues et géophysiciens qui feront bientôt leur entrée dans le système professionnel québécois. Ce dossier et celui de la révision de notre Loi convergent quand on pense au champ partagé et aux actes exclusivement réservés aux ingénieurs.

À terme, nous espérons contribuer à améliorer la vie professionnelle de ces ingénieurs.

L'Ordre n'est pas au bout de sa réforme. Or, le renouveau organisationnel que nous avons vécu entraîne des changements profonds, voire nécessaires, dans les règles de conduite et de gestion des affaires de l'Ordre. En effet, la responsabilité des administrateurs, en leur qualité de fiduciaires de notre profession, est plus que jamais sollicitée. Il importe de se rappeler que les décisions d'aujourd'hui vont influencer l'avenir de l'Ordre et des ingénieurs dans leur ensemble.

Je termine en remerciant encore de leur engagement mes collègues du Bureau, du Comité administratif, le secrétaire et directeur général, les directeurs et le personnel du Secrétariat ainsi que tous les bénévoles et collaborateurs de l'Ordre, notamment les présidents de Sections régionales.

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic est responsable du volet Discipline des membres, l'un des éléments importants mis à la disposition de l'Ordre pour réaliser sa fonction principale qui est d'assurer la qualité de la pratique de l'ingénierie par ses membres. L'ingénieur, en raison de son statut, est assujetti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession lorsqu'il exerce sa profession ou fournit des services professionnels. Il revient au syndic de contrôler cet aspect de la pratique.

Le personnel du Bureau du syndic s'acquitte de ses responsabilités dans trois champs d'activité : enquêtes, information et prévention. En matière de contrôle, le syndic ou l'un de ses adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. En matière d'encadrement, ce personnel informe les membres et le public des exigences réglementaires et professionnelles. Enfin, il réalise de la prévention en matière de déontologie auprès des membres et des futurs membres au moyen de conseils, d'avis, de cours, de conférences et d'articles publiés dans la revue *PLAN*.

Le Bureau du syndic se compose d'un syndic, de quatre syndics adjoints, d'un conseiller juridique, d'une secrétaire de direction et d'un adjoint administratif. Le syndic utilise également les services externes et occasionnels d'un avocat de pratique privée et de trois syndics correspondants pour les régions de l'Est-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que de la région métropolitaine de Montréal et des Cantons-de-l'Est. Il fait appel à divers experts selon la nature des dossiers.

La compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Il peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou d'une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Au terme de son enquête, le syndic ou l'un de ses adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre l'ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre.

S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet d'une vérification, le syndic peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers, et ne peut enquêter sur la conduite d'une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs. Malgré cela, il reçoit un nombre appréciable de demandes de ce genre.

La conciliation de mésententes entre une personne et l'ingénieur est cependant possible. En effet, lorsque le syndic ou l'un des syndics adjoints estime que les faits allégués au soutien de la demande d'une enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, sans que la protection du public soit compromise, il peut proposer la conciliation à l'ingénieur et à la personne qui a demandé la tenue de cette enquête. Si la conciliation réussit, la demande d'enquête est réputée retirée.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Bureau du syndic a ouvert 119 dossiers d'enquête sur des événements différents concernant 113 ingénieurs. De ces dossiers, 86 provenaient de demandes du public et d'ingénieurs, et 33 *proprio motu* du syndic.

Approximativement 60 % des dérogations analysées dans les enquêtes concernent l'absence de professionnalisme de l'ingénieur envers son client. En effet, dans 25 % des cas, l'ingénieur exprime des avis incomplets, présente des plans ambigus ou non suffisamment explicites (Code de déontologie 3.02.04) ; dans 20 % de ces cas, il a recours à des procédés malhonnêtes ou douteux dans l'exercice de son activité (Code de déontologie 3.02.08) et, dans 15 % des cas, il accepte des mandats sans tenir compte des limites de ses connaissances et aptitudes ainsi que des moyens dont il dispose pour les réaliser (Code de déontologie 3.01.01).

Durant l'année 2000-2001, 116 enquêtes ont été conclues sans porter plainte auprès du Comité de discipline, et les demandeurs de ces enquêtes ont été informés de leurs droits de requérir l'avis du Comité de révision de l'Ordre relativement à ces décisions. Seulement trois demandeurs se sont prévalus de ce privilège auprès du Comité de révision.

Si l'on ajoute aux dossiers d'enquête ouverts durant l'année 2000-2001 les 83 dossiers d'enquête à l'étude au début de l'exercice, le Bureau du syndic a analysé 202 dossiers au cours de l'exercice et a porté plainte dans 24 dossiers devant le Comité de discipline. À la fin de l'exercice, il demeurait 62 dossiers d'enquête à l'étude au Bureau du syndic, et 22 dossiers non terminés par le Comité de discipline, dont un pour la sanction.

Concernant les dossiers de plaintes jugés par le Comité de discipline ou par le Tribunal des professions, les ingénieurs ont été reconnus coupables dans les 16 décisions finales rendues au cours de l'exercice.

En matière de prévention et d'information, le personnel du Bureau du syndic a répondu, verbalement ou par écrit, à 1 949 demandes de renseignements à incidence disciplinaire provenant d'ingénieurs ou du public, relativement aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession ou à d'autres sujets connexes.

De plus, le personnel du Bureau du syndic a présenté quatre conférences sur le professionnalisme de l'ingénieur dans des Sections régionales de l'Ordre et des établissements universitaires. Le syndic et les syndics adjoints ont participé à plusieurs sessions de formation relatives à la déontologie et à la responsabilité professionnelle organisées à l'intention des responsables de la discipline dans les ordres professionnels.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Au 1er avril 2000, 17 plaintes demeuraient actives tant auprès du Tribunal des professions que du Comité de discipline. De ces plaintes, onze ont été complétées, cinq sont toujours à l'étude par le Comité et une, par le Tribunal des professions. Voici un bref résumé de chacun de ces dossiers.

Une décision a été rendue en regard d'une plainte reprochant à l'ingénieur concerné d'avoir négligé, dans le cadre de travaux, de respecter ses obligations envers la personne et de tenir compte des conséquences de l'exécution de travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. L'ingénieur, ayant reconnu sa culpabilité, a été radié temporairement du tableau de l'Ordre pour une période de un mois, avec dispense de publication de l'avis prévu à l'article 156 du Code des professions. Il a de plus été condamné à une amende de 1 000 $ et aux frais.

Ont également été traitées huit plaintes reprochant aux ingénieurs de ne pas avoir tenu compte des limites de leurs connaissances et aptitudes avant d'accepter un mandat.

- Quatre d'entre elles ont été complétées avec les résultats suivants : un ingénieur a été acquitté, et le plaignant condamné au remboursement des frais ; quant aux trois autres, les ingénieurs ont plaidé coupable : un a été condamné à des amendes totalisant 2 200 $ plus les frais ; un autre, réprimandé et condamné à des amendes totalisant 5 300 $ et les frais ; et le dernier, réprimandé, radié pour une période de 15 jours, avec publication de l'avis dans un journal circulant dans le lieu où l'ingénieur a son domicile professionnel, en plus d'être condamné à payer une amende de 1 800 $ et les frais.
- Quatre autres plaintes seront entendues en avril 2001.

Deux plaintes faisaient grief à des ingénieurs d'avoir recouru ou de s'être prêtés à des procédés malhonnêtes ou douteux, ou d'avoir toléré de tels procédés dans leurs activités professionnelles. Des plaidoyers de culpabilité ont été enregistrés dans les deux cas. Le premier ingénieur fut réprimandé, radié pour une période de 60 jours, avec dispense de publication, et condamné au paiement d'amendes totalisant 1 200 $ et des frais. L'autre, radié pour une période de 15 jours, avec publication, a également été condamné à 1 200 $ d'amendes et aux frais.

Trois autres plaintes reprochaient à des ingénieurs d'avoir apposé leurs sceau et signature sur des plans qu'ils n'avaient pas eux-mêmes préparés ou qui ne l'avaient pas été sous leur direction et leur surveillance immédiates :

- pour le premier cas : une requête en arrêt des procédures et autres conclusions subsidiaires sera entendue prochainement, et ce, après trois jours complets d'audience ;
- pour le deuxième cas : l'ingénieur a plaidé coupable et a été condamné à une amende de 1 200 $ et aux frais ;
- pour le troisième cas : le Comité a conclu à la culpabilité de l'ingénieur et lui a imposé des amendes totalisant 2 100 $ plus les frais.

Deux autres dossiers reprochaient aux ingénieurs concernés de ne pas s'être abstenus d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou d'utiliser des plans, devis et autres documents qu'ils savaient ambigus ou qui n'étaient pas suffisamment explicites. Dans un cas, un plaidoyer de culpabilité a été reçu par le Comité, qui a imposé à l'ingénieur une radiation de un mois, avec dispense de publication de l'avis prévu en pareil cas, et le paiement des frais. Quant au second, l'ingénieure a été reconnue coupable et condamnée à une amende de 1 200 $ ainsi qu'aux frais. Toutefois, un appel de cette décision a été porté devant le Tribunal des professions, qui entendra cette demande le 1er juin 2001.

Une dernière plainte reprochait à un ingénieur d'avoir fait défaut de demander la conciliation au président de l'Ordre avant de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession. Plusieurs requêtes préliminaires ont été traitées. L'ingénieur, reconnu coupable, a été réprimandé et condamné au remboursement des frais. Cette décision fut portée en appel devant le Tribunal des professions, qui a confirmé la décision du Comité.

Au cours de l'année, 24 nouvelles plaintes ont été déposées auprès du Comité. Elles se répartissent comme suit :

L'étude d'une plainte concernant un ingénieur qui n'a pas su faire preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables a été complétée. Le membre, s'étant déclaré coupable, a été condamné à une amende de 800 $ et aux frais.

Cinq autres plaintes reprochaient à des ingénieurs d'avoir apposé leurs sceau et signature sur des plans qu'ils n'avaient pas eux-mêmes préparés ou qui ne l'avaient pas été sous leur direction et leur surveillance immédiates. Trois de ces dossiers seront entendus prochainement. Quant aux deux autres, ayant reçu des plaidoyers relatifs à leur culpabilité, le Comité leur a imposé les sanctions suivantes :

- radiation de un mois avec publication d'un avis, amendes totalisant 3 000 $ plus les frais ;
- amendes totalisant 3 000 $ plus les frais.

Dans une autre plainte, le Comité a entériné le plaidoyer de culpabilité d'un membre ayant fait entrave aux travaux d'un inspecteur mandaté par le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre et l'a condamné au paiement d'amendes totalisant 1 200 $ plus les frais.

Le Comité a également condamné un ingénieur qui a plaidé coupable à l'accusation d'avoir participé ou contribué à l'exercice illégal de la profession, à une radiation du tableau de l'Ordre pour une période de un an, sans publication, ainsi qu'à une amende de 1 000 $ plus les frais.

Cinq autres plaintes reçues reprochaient aux ingénieurs concernés d'avoir négligé, dans le cadre de travaux, de respecter leurs obligations envers la personne et de tenir compte des conséquences de l'exécution de travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. Un dossier s'est soldé, après plaidoyer de culpabilité, par une radiation de 60 jours, avec dispense de publication, une recommandation au Bureau d'obliger le membre à suivre un cours sur la

Loi sur les ingénieurs et le Code de déontologie des ingénieurs et au paiement des frais. Les quatre autres plaintes seront entendues prochainement.

S'ajoutent à ces dernières :

- Deux cas où il est reproché aux ingénieurs d'avoir recouru ou de s'être prêtés à des procédés malhonnêtes ou douteux, ou d'avoir toléré de tels procédés dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Le premier intimé, après plaidoyer de culpabilité, a été réprimandé par le Comité et condamné au remboursement d'une amende de 600 $ et des frais. L'autre sera traité sous peu.
- Cinq cas où des ingénieurs ont exprimé des avis sur des questions ayant trait à l'ingénierie, qui n'étaient pas fondés sur des connaissances suffisantes et sur d'honnêtes convictions. Un dossier s'est soldé comme suit : l'ingénieur, qui a plaidé coupable, a été réprimandé, et le Comité lui a imposé une amende de 600 $ et les frais. Les quatre autres seront traités prochainement.
- Quatre cas faisant grief à des ingénieurs accusés de surprendre la bonne foi d'un confrère, d'abuser de sa confiance, d'être déloyal envers lui ou de porter malicieusement atteinte à sa réputation, notamment en s'attribuant le mérite d'un travail d'ingénierie qui revient à un confrère dans deux cas ; en profitant de sa qualité d'employeur pour limiter l'autonomie professionnelle d'un ingénieur à son emploi dans un cas ; en incitant un confrère à commettre une infraction aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession dans un autre. Les sanctions sont à venir.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu trois nouvelles demandes d'avis. Parmi ces trois demandes, le Comité a conclu, dans son avis, qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans deux de ces dossiers ; la dernière demande a été présentée hors délai. Au 31 mars 2000, deux dossiers demeuraient à l'étude ; ceux-ci sont maintenant étudiés par un syndic *ad hoc*.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

Conciliation et arbitrage des comptes

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1er avril 2000, neuf demandes étaient pendantes. Sept nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces seize demandes, huit ont été réglées par conciliation et trois en arbitrage. Au 31 mars 2001, cinq dossiers demeurent à l'étude. Durant l'année, 68 demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes ont été traitées par le Contentieux de l'Ordre.

Conciliation par le président de litiges entre ingénieurs

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, est dérogatoire à la dignité de la profession le fait, pour un ingénieur, de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

Au cours de l'année, sept nouvelles demandes ont été reçues. En fin d'exercice, une seule demeure à l'étude.

OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. l'ingénieur Yvan Asselin, reçoit les plaintes des ingénieurs ou de toute autre personne qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans le cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1er avril 2000, un dossier restait en suspens et neuf se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2001. Ce dossier en suspens a été réglé. Des neuf dossiers ouverts, un concernait les relations avec les membres ; trois, la conciliation et les problèmes de relations clients-ingénieurs ; deux, le syndic ; deux, la pratique illégale ; et le dernier, un problème d'élection au Bureau.

Sept de ces cas ont été réglés et, au 31 mars 2001, seul un cas de conciliation demeurait en suspens. Le problème d'élection a fait l'objet de décisions du Bureau et a amené la création d'un comité de surveillance dont l'ombudsman est membre.

Au cours de l'année, l'ombudsman a formulé des avis et commentaires aux membres du Bureau.

À la fin de l'exercice, il reste un dossier en suspens concernant la conciliation.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport annuel que nous vous présentons est le résumé du travail accompli par l'ensemble des directions. Ce collectif imposant a comme dénominateur commun la protection du public. En effet, les actions de l'Ordre doivent être pensées et réalisées dans cette seule perspective et raison d'être de notre organisation.

L'année 2000-2001 aura été fertile en discussions, ce qui s'est notamment traduit par une multiplication des réunions des instances, menant à de nombreuses décisions importantes pour le développement de l'Ordre. Les nouvelles orientations politiques prises par le Bureau et le Comité administratif ont substantiellement sollicité l'engagement et l'adhésion du personnel de l'Ordre.

De façon particulière, les travaux préparatoires à la création d'une nouvelle corporation de services et les changements organisationnels en découlant auront constitué l'un de nos principaux chantiers. Il s'agit d'une modification structurelle importante qui entraînera avec elle une nouvelle dynamique dans la gestion des affaires de l'Ordre.

Ce dossier, à l'instar de nombreux autres dont nous traitons dans ces pages, a un impact considérable sur l'avenir de l'Ordre. Notre travail consiste donc à assurer la pérennité du patrimoine accumulé et de préserver les acquis pour la profession.

Je tiens tout spécialement à adresser mes remerciements à mes collègues du Comité de gestion ainsi qu'à l'équipe du Secrétariat qui se dévouent sans compter pour l'atteinte de nos objectifs corporatifs.

Hubert Stéphenne, ing.

ACTIVITÉS DU BUREAU

Les décisions du Bureau sont regroupées selon la structure de l'ordre du jour des réunions ; les parenthèses indiquent le numéro des résolutions. Le Bureau a tenu 11 séances dont deux extraordinaires et quatre d'une journée. À chaque séance, le Bureau reçoit le rapport des activités du président, ceux des vice-présidents et du secrétaire et directeur général de même que le rapport des activités du syndic.

Coordination et réglementation

Le Bureau a discuté du dossier de la révision de la Loi sur les ingénieurs ; les difficultés d'application de cette loi ont été analysées en vue de moderniser la description du champ de pratique des ingénieurs et de clarifier les actes qui leur sont réservés. Le Bureau a approuvé les principes des modifications suggérées à la Loi sur les ingénieurs en vue de sa modernisation (2000-229). Le Bureau a en outre discuté d'un argumentaire décrivant les problèmes d'application de cette loi (2000-342).

Le Bureau a adopté les règlements suivants : Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs (2000-231) ; Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (2000-233) ; Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (2000-341) ; Règlement abrogeant le Règlement sur la caisse de retraite des ingénieurs (2000-511) ; Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec (2000-574). Le Bureau a par la suite formé le Comité de surveillance des élections prévu dans le nouveau règlement (2001-055). Le Bureau a pourvu au remplacement d'un administrateur démissionnaire (2000-227). Le Bureau a procédé à l'élection du président de l'Ordre de même que des autres membres du Comité administratif (2000-255 et 2000-256). Le Bureau a désigné les trois représentants de l'Ordre au Conseil canadien des ingénieurs (2000-160 et 2000-428).

Le Bureau a nommé un nouveau syndic adjoint (2001-058). Un syndic *ad hoc* a été désigné pour deux dossiers de révision (2001-059). Un nouveau membre du Comité de discipline a été nommé (2001-074) ainsi que trois nouvelles secrétaires suppléantes (2001-075). Le Bureau a reçu à titre d'information le rapport de l'Office des professions du Québec sur le fonctionnement des comités de révision (2000-357). Le Bureau a reçu le rapport des activités du Comité de révision (2000-569).

Le Bureau a discuté des recommandations découlant de l'entrée en vigueur du projet de loi 87 modifiant le Code des professions, notamment quant à la formation permanente obligatoire et à l'inspection professionnelle. Le Bureau a décidé de ne pas imposer pour l'instant la formation permanente obligatoire ; il a en outre maintenu la délégation au Comité administratif de ses pouvoirs en ce qui a trait au traitement des recommandations du Comité d'inspection professionnelle (2000-572).

Le Bureau a décidé de ne pas féminiser la désignation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (2000-439).

Le Bureau a adopté un plan d'action en rapport avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec, en décidant notamment de maintenir le cap et la priorité sur la démarche visant à achever la révision de la Loi sur les ingénieurs et à poursuivre les actions de l'Ordre en vue de consolider la jurisprudence en matière de surveillance de la pratique illégale (2000-520).

Le Bureau a autorisé l'étude de la pertinence et des modalités requises d'une éventuelle intégration des géologues et géophysiciens à l'Ordre des ingénieurs du Québec (2000-230). Le Bureau a donné un accord de principe à l'intégration des géologues et des géophysiciens à l'Ordre étant entendu que cet accord de principe était sujet à une entente précise (2000-344). Le Bureau avait précédemment ratifié les commentaires transmis au président de l'Office des professions du Québec en réponse aux éléments de la proposition de ce dernier en vue d'assurer la reconnaissance professionnelle appropriée aux géologues et aux géophysiciens (2000-343). Le Bureau a donné son aval à un document énonçant les positions acceptables en vue de négociations avec l'Association professionnelle des géologues et des géophysiciens quant au champ descriptif, à l'acte et au titre réservés, à la composition du Bureau et du Comité administratif, à la présidence, aux fonctions de discipline et d'inspection professionnelle, et au Comité de développement professionnel de la géologie (2000-427). Le Bureau a par la suite pris acte du projet de loi 177 créant l'Ordre professionnel des géologues.

Le Bureau a accepté le rapport d'un groupe qu'il avait chargé de proposer un diagnostic et une démarche de révision de la planification stratégique de l'Ordre (2000-159). Il a par la suite adopté le reclassement des contenus du Menu corporatif selon les cinq stratégies de la planification de 1992 et a accepté un plan des modalités de discussion visant à dégager la vision de l'Ordre, à revoir les stratégies de la planification de 1992 et à remettre en question le rôle de l'Ordre et les volets de sa mission qui ont trait aux services à ses membres et à la défense de leurs intérêts (2000-235). Le 5 octobre, le Bureau a discuté en comité plénier (2000-410) d'un projet de révision de la planification stratégique de l'Ordre. Les principaux éléments de ces discussions ont par la suite fait l'objet d'échanges à l'occasion du Colloque des dirigeants et cadres ; les présidents des Sections régionales de même que les cadres supérieurs de la permanence de l'Ordre ont alors participé aux échanges. Un énoncé de vision, une révision de la mission, les valeurs privilégiées de l'ingénieur et les valeurs de l'Ordre de même que des orientations stratégiques se sont dégagés de ces échanges (2000-430). Le Bureau a par la suite décidé d'inclure l'intérêt du public dans la mission de l'Ordre (2000-573).

Affaires administratives

Le Bureau a adopté le programme des activités de juin 2000 (2000-171). Il a adopté le calendrier 2000-2001 des réunions des instances (2000-352). Le Bureau a reçu le Rapport annuel 1999-2000 des activités de l'Ordre et a remercié la permanence de sa contribution à la réalisation des obligations de l'Ordre (2000-236). Le Bureau a décidé que les rapports annuels des activités de l'Ordre

seront disponibles sur le site Web de l'Ordre dès qu'ils auront été reçus par le Comité administratif en vue de leur mise en forme définitive (2000-336). Le Bureau a adopté le programme de la rencontre des dirigeants et cadres à l'automne 2000 (2000-353). Les thèmes des échanges ont porté sur la révision de la planification stratégique de l'Ordre, la révision de la Loi sur les ingénieurs, la création d'une Corporation de services aux membres. Le Bureau a adopté le programme préliminaire de la Journée de l'ingénieur(e) qui doit se tenir en juin 2001 (2000-517). Le Bureau a par la suite décidé que se tiendrait durant cette période un colloque sur la profession d'ingénieur ; l'objectif de ce colloque sera, en plus d'informer les participants des orientations et du plan d'action découlant du Programme triennal de surveillance de la pratique illégale que le Bureau a adopté, de demander leur collaboration pour mettre à profit leur rôle de multiplicateur auprès des membres (2001-073).

Dans le cadre de discussions concernant son fonctionnement, le Bureau a décidé de favoriser la formule des séances en comité plénier et en ateliers étant entendu que des groupes *ad hoc* peuvent être formés afin de préparer les principaux éléments des discussions ; le Bureau a décidé à ce moment de recevoir à chaque séance de l'information sur les niveaux de développement des points discutés aux comités et groupes de l'Ordre (2000-509). Le Bureau a autorisé le Comité administratif à désigner les administrateurs et les autres représentants de l'Ordre auprès des organismes jugés appropriés (2000-260). Le Bureau a entériné la présence des administrateurs dans les différents comités et groupes de l'Ordre tel que cela a été déterminé par le Comité administratif ; il a en outre confirmé les fiches structurelles énonçant la composition des comités et groupes durant l'année (2000-351).

Le Bureau a adopté le Menu corporatif 2000-2001 des activités de l'Ordre, compte tenu du fait que le Comité administratif a été chargé de juger de l'opportunité d'ajouter des nouveaux projets, et compte tenu aussi du fait que le Comité des finances présente une révision budgétaire à cet égard (2000-350). Le Bureau a par la suite reçu un rapport d'avancement des projets inscrits au Menu corporatif précédent (2000-433).

Le Bureau reçoit les résultats financiers trimestriels. Il a adopté les révisions budgétaires 2000-2001 (2000-515). Les paramètres budgétaires 2001-2002 ont par la suite été adoptés par l'instance décisionnelle (2000-516). Les prévisions budgétaires 2001-2002 ont été adoptées (2000-575), étant entendu que les enveloppes budgétaires de l'inspection professionnelle et de la surveillance de la pratique illégale demeurent une enveloppe globale jusqu'à ce que le Bureau en décide autrement. Le Bureau a exprimé ses avis sur un rapport d'étape du Comité des finances concernant l'énoncé d'une politique d'utilisation des surplus budgétaires de l'Ordre (2001-061). Il a adopté les états financiers vérifiés pour la période terminée au 31 mars 2000 (2000-237). Il a procédé aux autorisations de signatures liées aux affaires bancaires de l'Ordre (2000-259). Le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale 2000 le choix d'une firme comptable afin de procéder à la vérification des affaires de l'Ordre pour l'exercice 2000-2001 (2000-162).

Le Bureau a fixé le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice commençant le 1er avril 2001 (2000-165). Il a en outre fixé le montant de la cotisation pour l'exercice commençant le 1er avril 2002 (2001-060). Le Bureau a accepté un devis d'appel d'offres en vue du renouvellement du contrat pour l'assurance collective de responsabilité civile professionnelle des ingénieurs (2001-062).

Le Bureau a adopté une révision de la politique concernant les jetons de présence des administrateurs (2001-138). La politique de remboursement des dépenses d'activités a aussi été revue (2001-139). Le Bureau a retenu les services d'un courtier immobilier afin que soient évaluées les possibilités qui s'offrent à l'Ordre quant à la l'emplacement de son siège social (2001-140).

Affaires professionnelles

Le Bureau a adopté des normes d'évaluation des candidats à l'admission (2000-232). Le Bureau a suggéré que la décision concernant l'accord de principe sur l'accréditation des programmes de génie logiciel soit reportée jusqu'à ce que les instances des associations d'ingénieurs et celles du Conseil canadien des ingénieurs aient confirmé leur adoption des critères et des procédures gouvernant le processus d'accréditation et de résolution de conflits potentiels (2000-429). Le Bureau a décidé par la suite de reconnaître le génie logiciel comme étant une spécialité qui donne accès à l'Ordre. Ainsi, un diplômé issu d'un tel programme est admissible à l'Ordre sous réserve que ce programme ait été accrédité par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (2001-141).

Le Bureau a procédé au renouvellement des mandats des enquêteurs et des inspecteurs du Comité d'inspection professionnelle (CIP) et à la nomination des nouvelles personnes requises pour occuper tous les postes à pourvoir. Le Bureau a en outre procédé à la nomination d'un président, de nouveaux membres et au renouvellement des mandats des membres du CIP et en a désigné le secrétaire. Le Bureau a reçu le rapport des activités de ce comité et a exprimé sa reconnaissance aux personnes qui y ont œuvré (2001-069).

Le Bureau a discuté à huis clos de deux rapports concernant des enquêtes visant la protection du public et la surveillance de la pratique illégale de la profession.

Le Bureau a approuvé le Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession (2001-067). Le Bureau a ensuite approuvé les orientations et les cibles prioritaires prévues au Programme triennal 2001-2004 d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale (2001-145).

Le Bureau a adopté une Politique de développement des compétences professionnelles (2000-356). Il a donné son accord de principe à un rapport sur les compétences des ingénieurs en prévention des risques et en gestion des mesures d'urgence (2001-147). Le Bureau a décidé de surseoir à l'adoption d'un Règlement en matière de formation continue ou de perfectionnement parce qu'il considère que le développement des compétences doit être présenté d'une façon positive et non comme une obligation (2001-064).

Le Bureau a adopté une Politique sur l'usage approprié des titres (2000-434). Il a adopté un rapport sur le sceau électronique et a demandé que le processus de modifications aux règlements préconisé par ce rapport soit amorcé. Le Bureau a aussi autorisé la publication immédiate d'un document intitulé Directives pour l'authentification de documents d'ingénierie (2001-066).

Services aux membres

Le Bureau a décidé d'octroyer le contrat du programme bancaire à la Banque Nationale du Canada pour une durée de cinq ans (2000-360). Les membres du Bureau ont discuté au cours d'une séance extraordinaire de l'entente avec Inno-centre (2000-527).

Le Bureau a approuvé l'échéancier de réalisation de la Corporation de services des ingénieurs du Québec. Cet échéancier était constitué d'un plan d'action en vue de la création de la Corporation de services de même que des discussions sur les textes juridiques de son encadrement, soit les Lettres patentes et les Règlements généraux (2000-586). Le Bureau a adopté un schéma énonçant les objets pour lesquels la Corporation de services serait constituée et a autorisé le nom de Corporation de services des ingénieurs du Québec (2000-587). Le Bureau a par la suite autorisé la constitution même de cette corporation et a mandaté les membres ingénieurs du Comité administratif aux fins de signer la requête pour constitution en corporation et mémoire des conventions. Le Bureau a de plus autorisé le transfert de services à la Corporation, sujet au consentement des partenaires de l'Ordre et aux conditions négociées qui seront ratifiées par le Bureau en temps opportun. Le Bureau a en outre convenu du libellé des premiers Règlements généraux de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (2001-076).

Le Bureau a recommandé le nom d'un ingénieur à un siège de membre honoraire du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE (2001-077).

Choix de société

Le Bureau a pris connaissance du projet de loi 156 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (2000-588) ; il a par la suite ratifié le mémoire présenté en Commission parlementaire sur ce projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains (2001-079).

Le Bureau a reçu les rapports sur les travaux des comités de l'Environnement et de la Technologie et décidé de discuter de l'ensemble du dossier de ces deux comités et de celui du Comité d'orientation des affaires publiques afin de prendre une décision éclairée sur l'ensemble de ces trois comités (2001-078). Le Bureau a en outre reçu le rapport des activités du Comité des codes techniques (2001-146).

Le Bureau a pris connaissance d'un mémoire de l'Ordre sur le projet de loi 161 concernant le cadre juridique des technologies de l'information (2001-080). Le Bureau avait précédemment pris connaissance d'un rapport sur les impacts des technologies de l'information sur la pratique du génie (2000-170), ainsi que d'un rapport sur les biotechnologies (2000-169).

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Coordination

Le Comité administratif (le Comité) a tenu 12 séances dont deux extraordinaires. Un grand nombre des propositions à caractère politique ou administratif sont abordées par le Comité auquel le Bureau a délégué plusieurs pouvoirs. Le président fait rapport au Bureau, au début de chaque séance, des activités du Comité ; les procès-verbaux de cette instance sont transmis à l'ensemble des administrateurs.

Le Comité a adopté le calendrier de ses réunions durant l'année 2000-2001 de même que les modifications à ce calendrier. Le Comité a décidé du programme précis de l'organisation et de la structuration du Colloque des dirigeants et cadres tenu à Montréal en octobre.

Le Comité a suivi le dossier de la révision de la Loi sur les ingénieurs en raison notamment du fait que le Bureau l'a chargé des responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi, tout comme de suivre au quotidien les modifications à la Loi instaurées par le ministère responsable de l'application des lois professionnelles ou par l'Office des professions du Québec (l'Office). Le Comité a évalué tous les projets de règlements que le Bureau a par la suite adoptés, sur sa recommandation.

Le Comité a analysé les impacts du projet de loi 87 modifiant le Code des professions, notamment sur la formation permanente obligatoire, sur l'inspection professionnelle et sur l'abrogation de l'article 44 du Code concernant l'obligation de résidence. Il s'est en outre penché sur la question de l'exercice d'une profession en société par actions (2001-092). Il a suivi la question de la dénomination sociale et de la publicité des sociétés et corporations ; il a reçu un document à cet égard (2000-206). Il a autorisé le secrétaire à communiquer à tous les membres de l'Ordre par la revue *PLAN* le projet de modification du Code de déontologie des ingénieurs requis par l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles concernant la publicité professionnelle et certains registres (2001-009).

Le Comité a énoncé un plan d'action en rapport avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec (2000-485). Il a suivi de près la question de la reconnaissance professionnelle et de l'encadrement des géologues et des géophysiciens du Québec. Il a plus spécifiquement demandé que soient transmis au président de l'Office des commentaires de l'Ordre sur le contenu législatif à prévoir dans le dossier de l'adjonction des géologues à l'Ordre des ingénieurs du Québec (2000-452). Il a ensuite adopté un document énonçant les propositions d'orientation constituant une intervention de l'Ordre sur le projet de loi 177 intitulé Loi sur les géologues et a transmis l'essentiel de la position à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles (2001-008).

Le Comité a désigné des représentants de l'Ordre à plusieurs organismes, dont le Comité technique sur l'amiante de la CSST (2000-143), l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (2000-127), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) (2000-188).

Le Comité a approuvé un protocole d'entente avec l'Association des ingénieurs-conseils du Québec concernant

le développement des compétences des ingénieurs en matière de communication (2000-203). Il a recommandé la désignation de l'un de ses membres au Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) (2000-302). Il a suggéré le nom de deux personnes afin de représenter l'Ordre au Comité de révision d'une décision du BCAPI (2000-368).

Le Comité a procédé à la formation du jury de la Bourse d'encouragement aux études supérieures, dans le cadre de l'application de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle ; le Comité a en outre proposé et appuyé des candidatures d'ingénieurs aux Prix du Québec ; il a choisi l'ingénieur lauréat du Prix du président au bénévolat 2000. Il a soumis des candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada pour 2001 et au concours Femmes de mérite 2001. Il a de plus proposé des candidatures aux prix du CIQ.

Le Comité reçoit les comptes rendus de chacune des séances du Conseil des Régionales. Il a pris des décisions pour pallier les difficultés financières d'une Section régionale (2000-130) en autorisant le versement en début d'année de la totalité du subside 2000-2001. Il a formé un groupe *ad hoc* constitué de membres du Conseil des Régionales afin d'analyser la pertinence de l'inclusion des Sections régionales dans la Corporation de services des ingénieurs du Québec (2001-032). Il a de plus adopté une Politique de commandite, partenariat et prix à l'usage des Sections régionales (2001-033). Les membres du Comité reçoivent tous les envois postaux des Régionales.

Le Comité a désigné des scrutateurs et leurs suppléants pour le dépouillement du scrutin 2000 (2000-129).

Le Comité reçoit les suivis budgétaires mensuels ; il a énoncé des recommandations au Bureau quant au choix des vérificateurs et aux états financiers trimestriels. Le Comité a discuté à plusieurs reprises des éléments d'une Politique d'utilisation des surplus budgétaires de l'Ordre. Il a recommandé des paramètres budgétaires 2001-2002 de même que les révisions budgétaires 2000-2001. Les prévisions budgétaires 2001-2002 ont aussi été recommandées au Bureau par le Comité. Après avoir recommandé le montant de la cotisation 2001-2002, le Comité a pris connaissance de l'état de la perception des cotisations au 10 avril 2000 (2000-132).

Le Comité a formé deux conseils d'arbitrage (2000-312). Il a entériné des objectifs du regroupement de professionnels au sein de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Québec de même que les critères d'adhésion à la liste de référence de cet institut (2000-190).

Le Comité a accepté que soient couvertes les sommes requises pour l'inscription et les frais de transport et de séjour engagés au cours de la participation des administrateurs à la formation offerte par le CIQ en novembre 2000 à Montréal (2000-460).

Le Comité a convenu des éléments constitutifs du Menu corporatif 2000-2001 en vue de son adoption par le Bureau (2000-306). Il a par la suite, en réponse à une requête du Bureau, déterminé l'opportunité d'ajouter ou de ne pas ajouter des projets au Menu corporatif des activités de l'Ordre (2000-369).

Le Comité a revu la composition des comités et groupes de l'Ordre et formulé des recommandations à l'instance décisionnelle à cet égard (2000-311). Il a révisé la composition du Comité des finances pour y nommer un administrateur ayant déjà siégé à ce comité (2000-384). Il a en outre nommé les membres du Comité des assurances et en a confirmé le mandat (2000-403). Il a revu le mandat du Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale et en a nommé les membres (2000-397). Il a pourvu au remplacement de membres du Comité Femmes en ingénierie (2000-489). Il a créé un Comité d'orientation des affaires publiques (2000-556).

Le Comité a formé un jury de sélection d'un syndic adjoint (2000-400). Le Comité a décidé de refuser une nouvelle demande d'aide au Fonds de défense en matière déontologique parce que l'Ordre a été avisé par le demandeur d'aide que le syndicat de ce dernier avait pris à sa charge les honoraires d'une contre-expertise (2000-554).

Le Comité a convenu de privilégier la formule des comités pléniers, avec ou sans ateliers, au Bureau, compte tenu du fait que des groupes *ad hoc* peuvent être formés afin de préparer les principaux éléments des discussions en comité plénier ; des rapports d'étape des travaux des comités selon une séquence déterminée ont aussi fait l'objet de la préférence des administrateurs (2000-451).

Le Comité a demandé qu'une procédure soit déterminée pour recevoir les lettres des lecteurs de *PLAN*, de même que des règles d'encadrement à cet égard (2000-467). Il a par la suite adopté une Politique éditoriale sur la publication des lettres des lecteurs de *PLAN* (2001-097). Le Comité a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juin 2000 et a revu tous les suivis de cette Assemblée générale. Le Comité a pris en considération un projet de développement du site Internet de l'Ordre et a suggéré des étapes de réalisation du projet (2001-016).

Affaires professionnelles

Le Comité a reçu un rapport sur le déroulement de l'enquête sur l'effondrement du viaduc du Souvenir à Laval (2000-323). Le Comité a en outre recommandé le renouvellement et la nomination d'enquêteurs à la surveillance de la pratique illégale, et il a suivi les rapports d'adéquation des ressources de ce service.

Il a procédé à toutes les autorisations de poursuites pénales pour exercice illégal de la profession, usurpation du titre réservé ou pour une infraction prévue par la Loi sur les ingénieurs.

Toutes les décisions relatives à l'admission, à la délivrance de permis et aux équivalences de diplômes sont déléguées par le Bureau au Comité administratif qui assume ces responsabilités à chacune de ses séances. Ainsi, le Comité assure la mise à jour mensuelle du tableau des membres, reconnaît des équivalences de diplômes, délivre des permis d'ingénieurs, d'ingénieurs juniors et d'ingénieurs stagiaires de même que des permis temporaires.

Le Comité a reçu le rapport d'évaluation du plan d'action 1998-2000 en formation continue (2000-205) et a décidé de préciser l'orientation de l'ensemble du dossier en lien avec la Politique de développement des compétences professionnelles des ingénieurs qui remplace la Politique de formation continue. Il a par ailleurs demandé à la permanence de l'Ordre d'identifier les moyens et les ressources requis pour la mise en œuvre des recommandations

d'un rapport sur les compétences des ingénieurs en prévention des risques et en gestion des mesures d'urgence (2001-117).

Le Comité a confié au Comité des codes techniques le soin de collaborer avec la Régie du bâtiment à la formulation des besoins de formation ou d'information et à l'examen des mesures d'encadrement de la pratique professionnelle dans l'environnement du nouveau Code de construction (2000-207).

Le Comité a pris connaissance du rapport intérimaire d'un groupe sur le génie logiciel (2000-204). Il a alors formulé des commentaires à ce groupe en vue de recommandations à l'instance décisionnelle. Il a énoncé des suggestions concernant l'accord de principe sur l'accréditation conjointe des programmes de génie logiciel (2000-415). Il a par la suite pris acte du rapport définitif du Groupe sur le génie logiciel auquel avait été confié le mandat de conseiller l'Ordre sur le génie logiciel, de déterminer l'opportunité d'attribuer un titre d'ingénieur aux diplômés issus de cette formation et de déterminer, s'il y a lieu, les matières qui devraient être enseignées aux étudiants de cette spécialité (2000-546).

Le Comité a pris acte de la démission d'un officier nommé pour enquêter sur toute question relative à l'exercice de la profession (2000-202). Il a énoncé toutes les recommandations quant à la nomination ou au renouvellement des mandats des membres, des enquêteurs et des inspecteurs du CIP. Le Comité a accepté des nouvelles grilles de rémunération des inspecteurs (2000-483).

Le Comité a procédé aux audiences requises en application de l'article 55 du Code des professions à la suite des recommandations du CIP relativement à des ingénieurs. Les ingénieurs ont en effet, en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, le droit de se faire entendre avant que leur soit imposé un stage, une limitation du droit d'exercice de la profession ou la nécessité de suivre un cours de perfectionnement. Il a approuvé la candidature d'un ingénieur chargé d'agir à titre de maître de stage d'un ingénieur (2000-479).

Le Comité a accepté que les frais pour les demandes d'admission des professeurs, soumises en bloc, pour les programmes de génie du bois et de l'option génie géomatique de l'Université Laval reçoivent un traitement particulier (2000-391). Il a accepté que les frais de demandes d'admission de diplômés immigrants soient moindres, dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre par le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre (2000-401). Il a pris connaissance des modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Il a entériné une recommandation du Comité des examinateurs concernant des diplômés du programme de génie électromécanique de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (2000-475). Il a pris connaissance de renseignements sur les nouveaux diplômés des universités du Québec.

Le Comité a renouvelé le mandat d'un membre du Comité des examinateurs et reçu la nomination d'un autre ingénieur nommé par l'École de technologie supérieure au titre de membre de ce comité institué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (2000-395). Le Comité a confié au Comité de la formation le soin d'évaluer les besoins d'information ou de formation et de formuler les recommandations pertinentes en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec ; il a de plus confié à la Direction des affaires professionnelles l'examen et, s'il y a lieu, la mise en œuvre et les mesures d'encadrement de la pratique professionnelle dans l'environnement du nouveau Code de construction (2000-478).

Le Comité a recommandé au Bureau d'accepter, compte tenu des modifications qu'il a apportées, le devis d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de l'assurance collective de responsabilité professionnelle (2001-014).

Services aux membres

Le Comité a accepté de prolonger de un an l'entente entre l'Ordre et le Groupe Pro-Fusion inc. (2000-142). Il a convenu de confier au Bureau la décision à l'effet d'octroyer le prochain contrat du programme bancaire à la Banque Nationale du Canada dans le cadre de son Programme financier sur mesure (2000-326).

Le Comité a suivi de près toutes les étapes de la création de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, notamment en tenant une séance spéciale afin de présenter au Bureau un projet de plan d'action en vue de la création de cette corporation (2000-494). Le Comité a analysé les éléments de constitution légale de la Corporation de services, soit la requête pour mémoire des conventions de même que les premiers Règlements généraux de cette corporation (2000-555).

Le Comité a pris connaissance d'un protocole avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2000-488). Il a pris connaissance des résultats d'un sondage du Bureau canadien des ressources en génie (2000-487).

Choix de société

Le Comité a exprimé ses avis sur une analyse des impacts de l'avant-projet de loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information (2000-301). Il a entériné un mémoire soumis à la Commission de l'économie et du travail au sujet du projet de loi 161 intitulé Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (2001-010). Le Comité a appuyé les recommandations de l'Office des professions du Québec en vue d'un projet de loi sur les sociétés professionnelles (2000-300). Il a convenu qu'il serait pour l'instant approprié de privilégier le statu quo en ce qui concerne la consultation sur le secret professionnel et la sécurité des personnes (2000-299). Il a en outre exprimé des avis sur le projet de loi 122 concernant l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels (2000-298).

Le Comité a adopté un document présentant les commentaires de l'Ordre sur la consultation publique sur le développement de codes axés sur les objectifs et a mandaté le président pour effectuer les suivis appropriés auprès de la Régie du bâtiment du Québec (2001-121). Il a commenté un mémoire sur le projet de loi 156 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (2001-034).

La Direction de l'admission et de l'enregistrement, comme son nom l'indique, a la responsabilité de l'admission, de l'enregistrement et de l'encadrement des ingénieurs stagiaires à laquelle s'ajoute l'application des dispositions du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des ingénieurs.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

La Direction de l'admission et de l'enregistrement, tout en poursuivant les activités relatives aux divers services sous sa responsabilité, a procédé à différents travaux pour mieux en adapter certains aspects à la réalité d'aujourd'hui et aux dispositions du Code des professions.

La Direction a poursuivi ses discussions avec l'Office des professions du Québec (l'Office) pour l'adoption des modifications au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre. Ce règlement a été publié dans la *Gazette officielle* le 14 février 2001 ; son entrée en vigueur est prévue pour l'automne 2001. Quant au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre, les discussions se poursuivent toujours avec l'Office.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a présenté en cours d'année un projet de Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers. L'Ordre s'est joint au Conseil interprofessionnel du Québec pour s'opposer, entre autres, au retrait dans le processus de sélection proposé de la référence à la réglementation professionnelle. Il est fortement recommandé de maintenir la communication entre les ordres professionnels et les candidats immigrants.

Un projet pilote regroupant 20 candidats a été élaboré en collaboration avec le Centre d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) et l'École Polytechnique pour la session d'examens d'admission du mois de mai afin d'accélérer le processus d'admission à l'Ordre pour les diplômés étrangers. Le projet ayant connu le succès escompté, le Comité administratif a accepté de poursuivre l'expérience et, actuellement, environ 60 candidats y sont inscrits. Ce projet est l'un des éléments que la Direction entend retenir dans l'élaboration d'une approche intégrée auprès des membres potentiels et qui figure dans le Menu corporatif de l'année.

Dans le même ordre d'idée, la Direction a maintenu des relations étroites avec la Famille chinoise de Montréal.

Sur le plan canadien, la Direction a participé aux travaux du comité regroupant les responsables de l'admission. Une contribution particulière a été apportée à la révision définitive et à la traduction du Guide sur l'admission à l'exercice de la profession d'ingénierie au Canada.

La Direction a aussi participé à des réunions préparatoires aux négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant le libre-échange des services d'ingénierie.

L'ingénieur subit parfois des pressions de la part de son employeur ou d'un client qui mettent en cause des obligations déontologiques. Le Fonds de défense en matière déontologique de l'Ordre a été créé pour appuyer ces ingénieurs dans les cas de conflit. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité du Fonds de défense en matière déontologique a reçu et donné suite à une deuxième demande d'un ingénieur afin de l'aider à poursuivre sa défense puisqu'il a été congédié par son employeur. Une troisième demande du même ingénieur a été refusée, le syndicat de l'ingénieur ayant pris à sa charge les frais d'une contre-expertise. Par ailleurs, un ingénieur a remboursé au Fonds un prêt sans intérêt qui lui avait été accordé en sus d'une aide monétaire pour l'aider dans une poursuite après congédiement.

Le dossier des réclamations à l'égard du régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle a permis de maintenir à 10,90 $ la prime pour l'année 2001-2002. Le Groupe de travail sur l'assurance-responsabilité professionnelle a été constitué. En plus de suivre l'évolution des réclamations et en collaboration avec un actuaire-conseil, le Groupe a révisé la police et lancé un appel d'offres pour le renouvellement à partir du 1er avril 2002.

ADMISSION

Admission des nouveaux membres

Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes d'admission à l'Ordre sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque les candidats sont détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par règlement, d'un diplôme en génie non reconnu équivalent ou encore d'un diplôme en sciences ou en technologie, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Secrétariat, accorde ou refuse l'équivalence de diplôme et détermine les conditions particulières d'admission.

Nouvelles demandes d'admission

Parmi les 1 695 nouvelles demandes d'admission reçues cette année, 1 323 provenaient de candidats détenteurs

d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement et 142, de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par le Bureau. Ces candidats étaient admissibles sans examens. Sept candidats diplômés de l'étranger ou non diplômés en génie ont également été déclarés admissibles sans examens parce qu'ils étaient déjà membres d'une autre association provinciale d'ingénieurs.

Les 223 demandes restantes se répartissent comme suit : 183 candidats ont été admis aux examens de contrôle[1], 15 aux examens de formation[2], 19 ont été exemptés d'examens, 4 ont été convoqués à une entrevue et 2 demandes ont été refusées.

Au total, 27 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs. De ces transferts, 18 ont été demandés par des détenteurs d'un diplôme canadien accrédité, 7 par des diplômés de l'étranger et 2 par des non-diplômés en génie.

Comité des examinateurs

Le Comité des examinateurs a étudié, au cours des neuf réunions qu'il a tenues durant l'année, 616 dossiers de candidats à l'admission, dont 372 lui étaient soumis pour la première fois. Les 244 autres dossiers étaient des requêtes de candidats déjà admis aux examens de l'Ordre : 80 demandes de révision et 164 demandes d'étude de résultats d'examens.

Examens réguliers

Au cours de l'exercice écoulé, 67 candidats à l'admission se sont présentés à 34 examens différents de l'Ordre à la session de mai, et 67 candidats se sont présentés à 38 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 164 examens ; le taux de réussite a été de 63,8 %.

Candidats déclarés admissibles

Cette année, 1 565 candidats ont été jugés admissibles par le Service de l'admission et le Comité des examinateurs alors que l'Ordre a inscrit 1 531 nouveaux membres[3].

Parmi les candidats jugés admissibles, 1 323 étaient détenteurs d'un diplôme reconnu par le gouvernement et 142 d'un diplôme reconnu équivalent par règlement. Onze étaient porteurs d'un diplôme d'ingénieur d'une université reconnue par le gouvernement. Quinze candidats de formation étrangère ou non diplômés en génie ont été déclarés admissibles sans examens du fait de leurs études supérieures et de leur expérience ou du fait de leur appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province.

Les 74 candidats restants, de formation étrangère ou non diplômés en génie, sont devenus admissibles après avoir réussi les examens que l'Ordre leur avait imposés : des examens de contrôle des connaissances (70 candidats) et des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation en génie (4 candidats).

Évaluations non officielles

Le Service de l'admission a également le mandat d'administrer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 2000-2001, le Service de l'admission a étudié 628 demandes d'évaluation non officielle. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois qu'elles sont installées au Québec.

ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

Application des articles 45 et 45.1 du Code des professions

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif.

Au cours du présent exercice, sept personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles ou disciplinaires. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

En ce qui concerne le dossier qui était à l'étude au 31 mars 2000, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre de mesures à l'égard du candidat.

Application de l'article 55.1 du Code des professions

Conformément à l'article 59.3 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif.

Au cours de l'exercice écoulé, 26 nouveaux dossiers de membres ont été examinés. Ces dossiers ont été soumis pour décision. Il n'y avait pas lieu de prendre de mesures dans ces dossiers.

---

1 Examens de contrôle : examens imposés aux détenteurs d'un diplôme en génie d'un établissement étranger et destinés à vérifier la qualité de la formation.

2 Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas détenteurs d'un diplôme en génie mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.

3 Les candidats qui doivent passer des examens à l'Ordre ne deviennent admissibles qu'une fois leurs examens réussis. Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles ne deviennent pas tous membres de l'Ordre au cours de la même année parce qu'ils ne paient pas immédiatement les frais d'inscription au tableau, qu'ils n'ont pas encore obtenu le droit d'établissement permanent au Canada ou qu'ils n'ont pas encore une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice de la profession.

ENREGISTREMENT

Le Service de l'enregistrement met en application les décisions relatives à l'émission des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe également de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels.

Les tableaux suivants fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du Service de l'enregistrement au 31 mars 2001.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	nombre	% du total des membres
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	33 337	76,4
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	6 838	15,7
Permis temporaires pour un an	10	-
Permis restrictifs	5	-
Total	**40 190**	**92,1**
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	72	0,2
À vie	176	0,4
À la retraite	3 206	7,3
Total	**3 454**	**7,9**
TOTAL DES MEMBRES	**43 644**	**100**

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	4	45	49	98,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	2,0
Total des ingénieurs juniors	**4**	**46**	**50**	**100**
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	211	1 110	1 321	90,5
Diplômés en génie d'établissements étrangers	25	103	128	8,8
Non-diplômés en génie, après examens	0	10	10	0,7
Total des ingénieurs stagiaires	**236**	**1 223**	**1 459**	**100**
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	4	10	14	63,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	5	6	27,3
Non-diplômés en génie, après examens	0	2	2	9,1
Total des ingénieurs	**5**	**17**	**22**	**100**
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	**245**	**1 286**	**1 531**	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits	%
Ingénieurs	22	1,4	708	75,0	1 151	72,4
Ingénieurs juniors	50	3,3	91	9,6	159	10,0
Ingénieurs stagiaires	1 459	95,3	145	15,4	280	17,6
TOTAL	**1 531**	**100**	**944**	**100**	**1 590**	**100**

Retraits

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires
Démissions	118	4	9
Retraits pour non-paiement	944	154	269
Radiations pour cause disciplinaire	5	0	1
Décès	84	1	1
Total	**1 151**	**159**	**280**

B. AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCICE[1]

	Accordées	Renouvelées	Retirées
Ingénieurs du Canada	221	29	142
Ingénieurs de l'étranger	7	9	4

1 Des autorisations spéciales d'exercice sont accordées à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Elles sont accordées pour une période de 12 mois après quoi elles doivent être renouvelées si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	Nombre de membres 2000-2001	% du total des membres[1]	% de variation par rapport à 1999-2000
Selon les régions électorales			
Montréal	26 887	61,6	2,1
Québec	5 580	12,8	2,1
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	1 927	4,4	1,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 428	3,3	0,6
Estrie	1 313	3,0	1,9
Est-du-Québec	1 016	2,3	(0,7)
Outaouais	970	2,2	1,9
Abitibi–Témiscamingue	679	1,6	(1,7)
TOTAL	**39 800[2]**	**91,2**	**1,9**
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	39 800	91,2	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 706	3,9	3,4
Colombie-Britannique	200	0,5	4,2
Alberta	189	0,4	(1,6)
Autres provinces et territoires	206	0,5	(2,8)
États-Unis	881	2,0	11,1
Autres pays	662	1,5	2,2
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 844	8,8	4,3
EFFECTIF TOTAL	**43 644**	**100**	**2,1**

1 Au 31 mars 2001, on dénombre 43 644 membres au tableau.
2 Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	Total 2000-2001	% du total des membres	Total 1999-2000	% du total des membres	% de variation par rapport à 1999-2000
Sections régionales									
Montréal	9 405	587	1 959	1 174	13 125	30,1	12 880	30,1	1,9
Plein-Sud	5 726	221	622	560	7 129	16,3	7 045	16,5	1,2
Québec et Chaudière-Appalaches	4 172	213	629	530	5 544	12,7	5 428	12,7	2,1
Laval–Laurentides	3 420	180	498	342	4 440	10,2	4 273	10,0	3,9
Cantons-de-l'Est	1 487	94	270	124	1 975	4,5	1 931	4,5	2,3
Outaouais	1 257	76	156	136	1 625	3,7	1 540	3,6	5,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 211	46	124	47	1 428	3,3	1 419	3,3	0,6
Mauricie	1 104	33	151	90	1 378	3,2	1 371	3,2	0,5
Lanaudière	867	41	146	62	1 136	2,6	1 103	2,6	3,0
Drummond	544	40	121	28	733	1,7	709	1,7	3,4
Abitibi–Témiscamingue	568	24	73	14	679	1,5	691	1,6	(1,7)
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	403	18	65	25	511	1,2	514	1,2	(0,6)
Richelieu	225	13	19	20	277	0,6	282	0,7	(1,8)
Mingan	188	15	42	4	249	0,6	260	0,6	(4,2)
Manicouagan	157	10	16	4	187	0,4	181	0,4	3,3
Aucune Régionale[1]	2 598	125	211	294	3 228	7,4	3 132	7,3	3,1
TOTAL	**33 352**	**1 736**	**5 102**	**3 454**	**43 644**	**100**	**42 759**	**100**	**2,0**

1 Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre	%	Nombre	%
Selon le sexe	2000-2001		1999-2000	
Femmes	4 185	9,6	3 991	9,3
Hommes	39 459	90,4	38 768	90,7
TOTAL	43 644	100	42 759	100

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 174	28,0	4 530	11,5	5 704	13,1
De 30 à 39 ans	2 230	53,3	12 949	32,8	15 179	34,8
De 40 à 49 ans	628	15,0	10 423	26,4	11 051	25,3
De 50 à 59 ans	129	3,1	6 475	16,4	6 604	15,1
60 ans et plus	24	0,6	5 082	12,9	5 106	11,7
TOTAL	4 185	100	39 459	100	43 644	100

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	5 450	14,2	254	4,8	5 704	13,1
De 30 à 39 ans	14 279	37,3	900	16,9	15 179	34,8
De 40 à 49 ans	9 953	26,0	1 098	20,6	11 051	25,3
De 50 à 59 ans	5 291	13,8	1 313	24,7	6 604	15,1
60 ans et plus	3 348	8,7	1 758	33,0	5 106	11,7
TOTAL	38 321	100	5 323	100	43 644	100

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	31 858	83,1	4 936	92,7	36 794	84,3
Ingénieurs juniors	1 617	4,2	131	2,5	1 748	4,0
Ingénieurs stagiaires	4 846	12,7	256	4,8	5 102	11,7
TOTAL	38 321	100	5 323	100	43 644	100
Femmes	3 891	10,2	294	5,5	4 185	9,6
Hommes	34 430	89,8	5 029	94,5	39 459	90,4
TOTAL	38 321	100	5 323	100	43 644	100
Domiciliés au Québec	36 105	94,2	3 695	69,4	39 800	91,2
Domiciliés hors du Québec	2 216	5,8	1 628	30,6	3 844	8,8
TOTAL	38 321	100	5 323	100	43 644	100

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Nombre	% du groupe
Secteurs public et parapublic		
Fédéral	1 102	2,5
Provincial	3 437	7,9
Municipal	889	2,0
TOTAL	5 428	12,4
Secteur de la consultation		
Génie-conseil	5 952	13,6
Autres consultants	718	1,7
TOTAL	6 670	15,3
Secteur privé		
Aéronautique / aérospatiale	5 334	12,2
Produits électriques, électroniques	3 371	7,7
Transport et matériel de transport	2 741	6,3
Communications et services publics	2 286	5,2
Métaux ferreux et non ferreux	2 026	4,7
Forêts, bois, pâtes et papiers	1 093	2,5
Machinerie et accessoires	1 062	2,4
Pétrole et chimie	1 040	2,4
Construction	868	2,0
Mines, carrières et puits	407	0,9
Aliments, brasseries et distilleries	255	0,6
Autres industries manufacturières	1 207	2,8
TOTAL	21 689	49,7
Secteur de l'éducation		
Universités, collèges et commissions scolaires	1 553	3,5
TOTAL	1 553	3,5
Secteur des services		
Services informatiques	1 144	2,6
Laboratoires et services techniques	632	1,5
Finance et assurances	233	0,5
Autres services	294	0,7
TOTAL	2 303	5,3
Autres secteurs ou données non disponibles	779	1,8
Sans emploi, aux études ou à la retraite	5 221	12,0

INGÉNIEURS STAGIAIRES

Encadrement

Au 31 mars 2001, le Service de l'encadrement des stagiaires comptait 1 748 dossiers d'ingénieurs juniors (diplômés avant mars 1994) et 5 102 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 6 850.

Les modifications proposées il y a plus d'un an au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec n'ont pas encore été adoptées par l'Office des professions du Québec à la fin de l'exercice. L'entrée en vigueur du nouveau règlement est prévue pour l'automne 2001. D'ici là, les nouveaux membres inscrits au tableau à titre d'ingénieur stagiaire doivent remplir, entre autres, trois conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces trois conditions sont les suivantes :

- Parrainage obligatoire

Ce programme vise à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession.

- Expérience en génie

L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 24 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser l'ingénieur stagiaire avec les divers aspects de la pratique du génie en vue de l'atteinte de l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.

- Examen professionnel

L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur stagiaire est familier avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.

Quant aux ingénieurs juniors, ils ne sont pas soumis aux conditions du parrainage obligatoire et de l'examen professionnel. De ce fait, ils ne doivent satisfaire qu'à la condition d'expérience en génie de 24 mois pour obtenir la délivrance de leur permis d'ingénieur.

Délivrance de permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice écoulé, 204 ingénieurs juniors et 1 051 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les finissants des établissements universitaires québécois en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Plus particulièrement, les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre ;
- l'usage approprié du titre ;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année universitaire 2000-2001, 20 séances d'information ont été tenues.

Dans le cas de certains établissements, une seconde partie, traitée par une avocate, porte sur les incidences juridiques, les responsabilités découlant de l'exercice de la profession et le contrat de travail.

La Direction des affaires professionnelles est responsable des dossiers de l'inspection professionnelle et du développement professionnel des titulaires d'un permis d'ingénieur ainsi que de la surveillance des pratiques illégales. À ce dernier chapitre, la Direction voit à la sensibilisation de nombreux intervenants, membres ou non de l'Ordre. De plus, elle entreprend les poursuites pénales à la suite d'enquêtes où elle peut prouver hors de tout doute raisonnable qu'il y a infraction au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs. En 2000-2001, la Direction a dirigé par ailleurs les projets suivants : le positionnement de la profession et de l'Ordre dans le segment industriel ; les directives pour l'authentification des documents d'ingénierie (sceau et signature) et le mémoire de l'Ordre à l'égard du projet de loi 161 (Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information) ; la Politique sur l'usage approprié des titres, ainsi que la position de l'Ordre à l'égard du génie logiciel.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le génie est une profession en profonde mutation depuis plusieurs années. L'Ordre est donc conscient que la profession d'ingénieur doit sans cesse s'adapter au changement continu du contexte socio-économique, de la technologie et des attentes du milieu.

Politique de développement des compétences professionnelles

L'adoption d'une Politique de développement des compétences professionnelles concrétise une priorité. Élaborée par un groupe de réflexion, cette Politique vise trois objectifs : 1) assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs collectivement et individuellement ; 2) favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socio-économique, de la technologie et des attentes du milieu ; et 3) renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel. Elle mise sur la pluralité des sources d'apprentissage et sur un bagage de compétences chapeautées par trois concepts indissociables : connaissances générales et spécifiques, savoir-faire et savoir-être. Notons que cette nouvelle Politique établit deux voies d'action pour l'Ordre : la connaissance des besoins des membres et des services visant à soutenir le développement professionnel des ingénieurs. Le Comité de la formation a préparé un premier plan d'action triennal afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique.

Besoins prioritaires de développement des compétences

Le Groupe de travail sur les compétences des ingénieurs en matière de prévention des risques et de gestion des mesures d'urgence a déposé son rapport. Le Groupe de travail y soulève plusieurs problèmes. On constate d'une part une mauvaise connaissance du rôle de l'ingénieur en gestion des risques et un manque de formation dans ce domaine ainsi que des lacunes sur le plan de certaines méthodes de travail. D'autre part, la faiblesse voire l'absence d'une culture du risque constitue une lacune ayant des répercussions sur l'organisation du travail et sur les ressources mises à la disposition des ingénieurs. Huit recommandations, toutes approuvées par le Bureau, sont contenues dans le rapport. Elles comprennent la mise sur pied d'un cours d'introduction à la gestion des risques, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation afin d'inciter les ingénieurs à assumer de façon plus complète leur obligation déontologique en matière de risque, l'identification des améliorations à apporter, s'il y a lieu, à la fois aux programmes de baccalauréat en génie et à l'offre de formation continue aux ingénieurs et, enfin, une collaboration de l'Ordre aux initiatives visant à établir une culture de sécurité civile. Un plan de mise en œuvre des recommandations est en voie d'élaboration et sera mis sur pied à compter de l'automne 2001.

À la suite de l'entrée en vigueur du chapitre Bâtiment du Code de construction du Québec, le Comité de la formation a recommandé des mesures visant à ce que les ingénieurs concernés soient informés des répercussions de ce nouveau cadre juridique sur leur pratique.

L'exercice 2000-2001 a été consacré à la mise en œuvre du deuxième volet du Programme de développement des compétences en communication des ingénieurs : la formation. Les cours élaborés à la demande de l'Ordre sont offerts en sessions publiques et privées. Il apparaît nécessaire d'accroître les efforts de sensibilisation auprès des ingénieurs afin de rendre conscients bon nombre d'entre eux de la nécessité de maîtriser les différentes facettes de la communication.

GÉNIE LOGICIEL

L'évolution de la profession contribue à étendre les champs d'action de nombreux ingénieurs au-delà des domaines traditionnels d'intervention. Dans cette perspective, l'informatique attire l'attention, et l'Ordre est d'avis qu'il importe d'établir une vision claire de l'ingénierie

dans ce domaine. Le groupe *ad hoc* qui avait été formé avec le mandat de conseiller l'Ordre sur l'opportunité d'attribuer un titre d'ingénieur aux diplômés issus de programmes de génie logiciel et de déterminer, s'il y a lieu, les matières qui devraient être enseignées aux étudiants dans cette spécialité, a remis son rapport. L'Ordre a décidé, notamment, de reconnaître le génie logiciel comme une spécialité donnant accès à l'Ordre et, en conséquence, d'admettre les diplômés de programmes de génie logiciel accrédités par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie.

POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION ET DE L'ORDRE DANS L'INDUSTRIE

La pratique du génie au Québec a longtemps été associée au génie-conseil. Ainsi, les articles 2 et 3 de la Loi sur les ingénieurs ainsi que plusieurs règlements, dont le Code de déontologie des ingénieurs, le Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs, et le Règlement sur la publicité des ingénieurs, ont été élaborés principalement en fonction de l'exercice de la profession d'ingénieur en pratique privée. Pour les ingénieurs de ce secteur d'activité, patrons et salariés, l'identification à la profession et l'appartenance à l'Ordre sont naturelles, et tous y trouvent la confirmation de leur statut professionnel. Par ailleurs, dans le milieu industriel, la notion de service professionnel est souvent abstraite.

L'Ordre désire vérifier la perception de ces secteurs à l'égard de la profession et de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Une série de mesures a été amorcée à cet effet : rencontres du président avec des dizaines d'ingénieurs occupant des postes de haute direction dans des entreprises de ces secteurs, tenue de groupes de discussion avec des ingénieurs, des gestionnaires, des spécialistes d'autres disciplines et des étudiants en génie, sondages auprès de groupes ciblés d'ingénieurs. Un rapport sur les résultats de ces mesures sera soumis aux instances prochainement. Les renseignements ainsi obtenus serviront à identifier les moyens à mettre en œuvre.

SCEAU ÉLECTRONIQUE

Institué en juillet 1998, le Groupe *ad hoc* sur le sceau électronique avait pour mandat d'établir les principes directeurs devant régir l'authentification et l'utilisation de documents technologiques[1] d'ingénierie. Il a complété ce mandat, clarifié les règles visant l'authentification de documents d'ingénierie autres que des plans et devis, et propose une approche d'authentification de documents fondée sur le concept de l'ingénieur intégrateur, approche mieux adaptée aux conditions actuelles de pratique de l'industrie manufacturière et du génie-conseil.

Le Groupe a produit un document intitulé Directives pour l'authentification de documents d'ingénierie. Ce document, dûment approuvé par le Bureau de l'Ordre, sera publié prochainement. L'Ordre a également entrepris de modifier ses règlements pour achever la mise en œuvre des orientations préconisées par le Groupe.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des ingénieurs du Québec ayant pour mandat d'assurer la protection du public, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Dans ce but, l'Ordre privilégie l'inspection professionnelle qui, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie au moyen de l'information. Pour cela, l'Ordre renseigne ses membres sur la Loi sur les ingénieurs, sur leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession, et leur signifie ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

Comité d'inspection professionnelle

Le Code des professions prévoit l'institution d'un Comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre est formé de huit personnes choisies parmi les membres qui exercent leur profession depuis au moins cinq ans et nommées par le Bureau.

Le mandat du Comité consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui posent des actes ayant un lien avec l'ingénierie, pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Par ailleurs, dans un esprit d'amélioration, le CIP et la Direction des affaires professionnelles ont redéfini le mandat de l'inspecteur et ses directives afférentes en concevant deux modes d'inspection professionnelle, c'est-à-dire un premier pour l'inspection des membres qui exercent la profession en pratique privée et un second pour l'inspection de ceux qui œuvrent au sein d'une entreprise privée, publique ou parapublique. De plus, ces deux aspects mettent l'accent sur l'examen des dossiers dans le cas des membres qui exercent la profession.

En 2000-2001, le Comité s'est réuni à 21 reprises dont une fois par une téléconférence et deux fois en division. Cette année, la pratique professionnelle de 1 691 membres actifs a fait l'objet d'une vérification dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections par Sections régionales et par secteurs d'activité est présentée dans les tableaux 1 et 2 respectivement. Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le Comité a transmis 12 cas au syndic (tableau 3) et 8 cas au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 4).

1 Le terme « document technologique » désigne un document fixé sur un support faisant appel aux technologies de l'information.

Des représentants du Comité ont participé à deux forums de l'inspection professionnelle organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). L'objectif de cette initiative est l'atteinte de standards de qualité par un partage des connaissances et expériences entre les différents ordres professionnels. Dans ce même esprit, le CIQ a organisé une session de formation sur les techniques d'entrevue dans le cadre de l'inspection professionnelle. Ce cours a été repris pour tous les inspecteurs en février 2001 dans le cadre du Colloque des inspecteurs. Le Comité a également procédé à l'embauche de six nouveaux inspecteurs qui ont reçu une formation théorique de neuf jours suivie d'une formation sur le terrain en compagnie d'un inspecteur d'expérience.

En ce qui a trait aux enquêtes particulières, elles se répartissent comme suit :

Enquêtes particulières en cours au 1er avril 2000	8
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	11
Enquêtes particulières classées en cours d'exercice	10
Enquêtes actives au 31 mars 2001	9

Tableau 1
Répartition des inspections professionnelles par sections régionales

Abitibi-Témiscamingue	41
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	22
Centre-de-l'Est	127
Drummond	29
Lanaudière	25
Laval–Laurentides	201
Manicouagan	12
Mauricie	81
Mingan	7
Outaouais	82
Plain-Sud	168
Québec et Chaudière-Appalaches	177
Régionale des ingénieurs de Montréal	540
Richelieu	51
Saguenay–Lac-Saint-Jean	140
Sans domicile au Québec	28[1]
TOTAL	**1 891**

1 Au 31 mars 2001, 28 membres inspectés en cours d'exercice résidaient désormais à l'extérieur du Québec.

Tableau 2
Répartition des membres inspectés selon le secteur d'activité établi par le membre au cours de son inspection ou réinscription au tableau en 2000-2001

Pratique privée en génie	181
Entreprises privées	1 152
Secteurs public et parapublic	357
Pratique privée hors génie	10
Entreprises privées hors génie	1
TOTAL	**1 891**

Tableau 3
Dossiers transmis au syndic en vertu de l'article 112 du Code des professions

Types d'infraction	
Refus de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle	3
Membres en pratique privée non titulaires d'une assurance-responsabilité professionnelle	3
Bâtiments dangereux	1
Pour information	5
TOTAL	**12**

Tableau 4
Dossiers transmis au Service de la surveillance de la pratique illégale en vertu des articles 22 et 26 de la Loi sur les ingénieurs ou de l'article 32 du Code des professions

Types d'infraction	
Exercice illégal de la profession d'ingénieur	4
Usurpation du titre d'ingénieur	2
Raisons sociales	2
TOTAL	**8**

Surveillance de la pratique illégale

Les activités de ce service s'inscrivent dans le cadre du Programme triennal de surveillance de la pratique illégale adopté par le Bureau pour la période 1998-2001 et se terminant le 31 mars 2001. Ce programme comprend trois volets :

- des actions préventives visant l'éducation et la sensibilisation des principaux acteurs concernés par la Loi sur les ingénieurs pour les inciter à la respecter ;
- des vérifications et contrôles sur le site des travaux visés par la Loi sur les ingénieurs ;
- des enquêtes et, le cas échéant, des poursuites pénales intentées contre les personnes physiques ou morales trouvées en infraction à la Loi.

Actions préventives

Quelque 76 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées afin de faire part à leurs représentants des principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions. Trente-huit de ces interventions ont été faites auprès de villes, de municipalités et de municipalités régionales de comtés dont cinq dans la grande région de Montréal et 33 en régions éloignées.

De plus, aussi dans le domaine municipal, l'Ordre a tenu un stand d'information aux expositions des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, à Hull, en août 2000, et de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), à Québec, en mars 2001. On a alors rencontré plus de 260 délégués dans le cadre des activités de prévention de l'Ordre.

Début février 2001, un deuxième conseiller en prévention s'est ajouté à l'équipe de surveillance de la

pratique illégale afin d'intensifier les efforts de l'Ordre en matière d'éducation et de sensibilisation.

L'objectif est la prévention d'actes illégaux liés :

- à l'usage du titre réservé à l'ingénieur (articles 22 (2) et (3) de la Loi et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code);
- au respect du champ de pratique et des actes réservés aux ingénieurs (articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code);
- à l'utilisation de plans et devis signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur (article 24 de la Loi);
- à la dénomination sociale et à la publicité des sociétés et corporations (articles 26 de la Loi et 32 du Code).

Parallèlement à ses activités d'information, l'Ordre a répondu à plus de 1 800 appels téléphoniques de la part du public et des membres. Ces interrogations se rapportent à la Loi sur les ingénieurs (environ 90 %) et à la pratique illégale de la profession (environ 10 %).

Enfin, l'Ordre a publié des articles dans les éditions de mai, d'août-septembre et de novembre 2000 de la revue *PLAN* sous les titres :

- Prévenir plutôt que guérir;
- Une frontière mieux définie entre technologues et ingénieurs;
- Une visite de chantier de l'enquêteur.

Vérifications et contrôles

Une partie importante des activités de surveillance de la pratique illégale consiste à effectuer des vérifications et contrôles de travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs.

Au cours de l'année, 244 visites ont été faites sur des chantiers de construction, dont 214 dans le secteur des édifices, constructions accessoires, fausses charpentes et ouvrages temporaires, et 30 dans celui des infrastructures et services publics. La répartition régionale de ces visites figure dans le tableau 1.

Tableau 1

Répartition des visites de chantiers par Sections régionales

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	1
Cantons-de-l'Est	57
Drummond	20
Laval–Laurentides	34
Outaouais	22
Plein-Sud	49
Québec et Chaudière-Appalaches	21
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
Montréal	33
TOTAL	**244**

Ces interventions ont pour principal objet de s'assurer que les plans et devis utilisés pour l'exécution des travaux visés à l'article 2 de la Loi sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des détenteurs de permis temporaires.

Pour répondre à la demande de la Direction de l'admission et de l'enregistrement, 151 démarches ont été effectuées auprès d'ex-membres qui n'avaient pas renouvelé leur inscription au tableau de l'Ordre. En conséquence, 20 d'entre eux ont accepté immédiatement de se réinscrire et 32 autres prévoient reprendre l'exercice de leur profession en 2001 et, alors, se réinscrire. Quant aux 99 autres, les principaux motifs invoqués se rapportent à l'absence d'emploi ou de besoin du titre, aux emplois à l'extérieur du Québec et à la retraite.

Enquêtes mineures

Trente-quatre enquêtes mineures ont été effectuées à la suite de renseignements divers qui ont été portés à la connaissance de l'Ordre (articles de journaux, Internet, dénonciations du public et des membres, etc.). Ces enquêtes mineures n'ont pas permis d'identifier des infractions à la Loi sur les ingénieurs ou, encore, de constater qu'il y avait suffisamment de matière pour justifier des enquêtes plus approfondies.

Enquêtes

À la suite de plaintes ou de dénonciations formulées à l'Ordre par les membres et le public, d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre ainsi que des directions de l'Admission et de l'Enregistrement, et des Affaires professionnelles ainsi que d'après les constatations de l'équipe de surveillance de la pratique illégale, 97 enquêtes ont été ouvertes, s'ajoutant ainsi aux 73 en cours au début de l'exercice. Un effort soutenu a été déployé pour compléter un plus grand nombre (122) de ces enquêtes.

Le tableau 2 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

Tableau 2

Nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises

	Dossiers actifs au 1er avril 2000	Dossiers ouverts en 2000-2001	Dossiers clos en 2000-2001	Dossiers actifs au 31 mars 2001
Usurpation du titre par société et corporation	5	0	3	2
Absence d'autorité d'un ingénieur dans l'exécution de travaux	1	0	1	0
Usurpation du titre	17	36	41	12
Exercice illégal	18	34	41	11
Usurpation du titre et exercice illégal	6	4	5	5
Raison sociale illégale	10	11	10	11
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	4	9	8	5
Usurpation du titre et publicité illégale	0	0	0	0
Publicité illégale	9	0	9	0
Publicité illégale et exercice illégal	3	3	4	2
Total	**73**	**97**	**122**	**48**

Il convient de souligner que près du quart des enquêtes closes ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés selon la répartition suivante :

- 15 cas d'usurpation du titre : les intimés ont modifié leur titre à la suite des interventions de l'Ordre ;
- 7 cas d'usurpation du titre : les intimés se sont inscrits au tableau de l'Ordre ;
- 5 cas de raisons sociales illégales : les intimés ont modifié la dénomination sociale de la société ;
- 2 cas de publicité illégale : les intimés ont corrigé leur publicité.

Poursuites pénales

Au 31 mars 2000, six poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De celles-ci, au cours de l'exercice, trois personnes ont été reconnues coupables, une poursuite est toujours en suspens, et l'Ordre a retiré les accusations dans un dossier. Dans le cas de la sixième poursuite, le défendeur avait été reconnu coupable par la Cour du Québec et par la Cour supérieure. Ces jugements ont été confirmés par la Cour d'appel. Enfin, le défendeur a demandé l'autorisation d'en appeler à la Cour suprême. L'Ordre est toujours en attente de la décision de la Cour suprême.

Au cours de l'exercice écoulé, 13 personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 29 chefs d'accusation. Au 31 mars 2001, huit d'entre elles ont été condamnées, quatre sont en attente de procès, et les accusations portées contre une personne ont été retirées. Le tableau 3 illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1er avril 2000 en fonction du type des infractions qui auraient été commises.

Tableau 3
Sommaire des poursuites pénales intentées entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001

Types d'infraction	Dossiers d'enquête	Chefs d'accusation
Usurpation du titre	7	19
Exercice illégal	1	4
Utilisation de plans et devis non conformes	5	6
TOTAL DES INFRACTIONS ET POURSUITES	**13**	**29**

L'Ordre a intenté des poursuites relativement à des travaux visés à l'article 2 b) de la Loi sur les ingénieurs, notamment dans le domaine de l'aménagement et de l'amélioration des cours d'eau. Des plaidoyers de culpabilité ont été enregistrés dans ces dossiers. Pour l'Ordre, il s'agissait des premières poursuites pénales concernant des dossiers de ce type de travaux.

Il est à noter qu'une amende impayée peut conduire à des travaux communautaires ou, à défaut, à l'emprisonnement selon l'article 347 du Code de procédure pénale. Dans certains dossiers, les défendeurs ont effectué plusieurs heures de travaux communautaires. Dans un cas plus récent, une première pour l'Ordre, le défendeur n'a pas payé les amendes ni donné suite à l'offre de travaux communautaires. Il a donc été passible d'une peine d'emprisonnement. Ce dernier a finalement conclu une entente afin de payer l'amende.

Autre première dans l'histoire de l'Ordre, un défendeur a demandé l'autorisation d'en appeler à la Cour suprême dans l'affaire Duguay c. Ordre des ingénieurs du Québec impliquant un membre de l'Ordre des technologues du Québec.

Autres activités

Le 29 août 2000, le Bureau a entériné une résolution à l'effet de créer un Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale afin d'orienter le développement du nouveau Programme triennal et d'identifier les cibles prioritaires d'intervention en surveillance de la pratique illégale. Le Bureau, à sa séance du 20 mars 2001, a approuvé en principe les orientations et les cibles prioritaires prévues au Programme triennal pour 2001-2004. Il a demandé que le Comité de planification de la pratique illégale, de concert avec le Comité des finances et le Secrétariat, lui fasse connaître les impacts financiers et matériels du Programme.

Le 14 septembre 2000, l'Ordre a retenu les services professionnels d'un consultant pour réaliser une étude portant sur l'adéquation des ressources en regard des besoins d'intervention du service de surveillance de la pratique illégale. L'étude a été complétée, et le rapport du consultant remis à l'Ordre en mars 2001.

Viaduc du Souvenir à Laval

À la suite de l'effondrement de ce viaduc le 18 juin 2000, l'Ordre a institué une enquête. L'Ordre est considéré par le coroner attitré à ce dossier comme « partie intéressée » en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès.

Les audiences publiques du coroner sur les causes de l'effondrement qui étaient prévues en novembre et en décembre 2000 ont été reportées.

Toit du Stade olympique de Montréal

Dans le cas des trois poursuites pénales intentées par l'Ordre à la suite de l'enquête portant sur la reconstruction du toit du Stade olympique de Montréal, deux se sont terminées par un plaidoyer de culpabilité, et la troisième est en attente de procès.

Microsoft

Depuis 1996, l'Ordre est engagé dans d'importantes démarches visant à contrer l'usurpation du titre « Engineer » par l'utilisation illégale du titre *Microsoft Certified System Engineer* au Canada.

En particulier, l'Ordre ainsi que les associations provinciales d'ingénieurs se sont joints au Conseil canadien des ingénieurs pour trouver avec Microsoft une solution convenable.

À la suite de discussions, Microsoft a confirmé, en mars 2001, son intention de ne plus utiliser le titre *Microsoft Certified System Engineer*, de s'en tenir à l'acronyme « MCSE » et d'aviser tous les détenteurs du titre au Canada (estimés par Microsoft à 30 000) de faire de même, notamment sur leurs cartes professionnelles.

Cela représente un dénouement positif à la suite des interventions de l'Ordre dans un contexte de prévention.

La Direction des services aux membres gère l'ensemble des services visant à favoriser l'épanouissement personnel et professionnel des membres. On y trouve les services financiers et d'assurances personnelles, les services d'emploi et de rémunération, le projet Opération PME de même que le Programme de promotion et de soutien de l'entrepreneurship technologique en partenariat avec Inno-centre.

SERVICES FINANCIERS

En ce qui a trait au Programme de services financiers sur mesure, le Bureau a autorisé au mois d'août 2000 le renouvellement de l'entente avec la Banque Nationale du Canada. À la suite d'un appel d'offres lancé à quatre banques à charte et à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, la soumission de la Banque Nationale s'est révélée la plus complète et la plus compétitive. Par rapport à la prestation précédente, plusieurs services ont été bonifiés, notamment grâce à une réduction du taux de la marge de crédit et l'accès aux transactions gratuites par Internet.

De nouveau cette année, le régime d'assurances automobile et habitation de l'Ordre s'illustre de bonne façon dans le marché des assurances de groupe et affiche une très bonne santé. En date du 28 février 2001, 24 900 bénéficiaires détenaient 43 800 polices. Le taux de renouvellement se situe à 98,9 %, ce qui est exceptionnel pour le marché. Le taux de satisfaction du Service de réclamation se situe à 96 %, soit le même niveau que la moyenne de tous les groupes que représente le fournisseur de l'Ordre, La Sécurité, assurances générales. Quant au taux d'obtention de nouvelles affaires, il se situe à 64 %, nettement au-dessus de la moyenne du marché qui se situe entre 25 % et 30 %.

Au chapitre de l'assurance automobile, les refontes sur la tarification amorcées en 1998 permettent d'ajuster les primes de façon plus raffinée. Ainsi, à la suite d'une analyse entreprise en 1999, il a été convenu d'un programme visant à contrer le vol de véhicules ciblés dans la région de Montréal. En vertu de cette entente, certains véhicules seront désormais obligés d'avoir un système de repérage à distance. Afin de diminuer le surplus financier qu'un tel dispositif impose, le programme prévoit des rabais exclusifs au régime. De plus, le programme actuel offrant gratuitement la fourniture et l'installation d'un système de protection antivol (SPAV) pour tous les véhicules est bonifié avec l'installation d'un SPAV très perfectionné.

Le succès de la refonte de la tarification de l'assurance automobile a encouragé l'Ordre à poursuivre ces mêmes travaux en assurance habitation. Une nouvelle segmentation a été introduite pour les propriétaires occupants. D'autres segmentations seront faites ultérieurement. La préoccupation de l'Ordre demeure la même : offrir la meilleure prime possible aux assurés et garantir la santé du régime.

Après quelques années difficiles, le régime d'assurance médicaments et d'assurance santé se stabilise. Malgré l'augmentation importante des prix, nos primes d'assurance médicaments demeurent avantageuses lorsqu'elles sont comparées aux primes fixées par le gouvernement et à celles en vigueur dans d'autres programmes d'ordres professionnels et d'associations. Quant aux régimes d'assurance santé, le régime reflète, d'une part, la tendance nationale par rapport aux coûts du système de santé et, d'autre part, le difficile exercice de rétablir la stabilité du régime après la période problématique vécue avec le fournisseur précédent. Enfin, le régime Argent a été bonifié en prolongeant la période d'assurance vacances à l'étranger de 60 jours à 120 jours.

Le plan d'assurance vie demeure l'un des plus compétitifs sur le marché, avec des primes très avantageuses. Les programmes d'assurances salaire et d'assurance responsabilité pour petites sociétés sont reconduits comme par les années passées.

Les programmes d'aide à la location/achat de véhicules automobiles fournis par le Groupe Pro-Fusion augmentent en popularité, surtout dans les régions où la compétition entre les concessionnaires est moins forte que dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

EMPLOI ET RÉMUNÉRATION

Service de placement

Les statistiques de l'année 2000-2001 reflètent la demande à la hausse pour l'embauche des ingénieurs. Le taux de chômage des membres se situe à plus ou moins 3 %, soit un niveau proche du plein emploi. La vigueur économique de cette année s'est fait sentir dans tous les programmes d'emploi de l'Ordre ainsi que dans les résultats de l'enquête 2001 sur la rémunération. Sur le plan des activités de recrutement, le Service de placement a reçu près de 350 mandats de recherche de candidats et a déniché de l'emploi pour 105 ingénieurs.

L'exercice fut aussi marqué par la progression de l'harmonisation des opérations du Service de placement avec le programme Opération PME. Toutes les activités de placement font désormais appel à un principe de guichet

unique pour les ingénieurs. La page Internet des offres d'emploi a aussi été améliorée par l'intégration d'un nouveau moteur de recherche sur le site de l'Ordre. Enfin, l'équipe du Service a rédigé et mis en œuvre un plan de communication visant à faire connaître encore plus les activités du Service auprès des ingénieurs et des employeurs.

Opération PME

À la suite du renouvellement de l'entente avec Développement économique Canada, accompagné de l'octroi d'une subvention, l'Opération PME a poursuivi ses activités à plein régime depuis janvier 2001.

Ce service, fort apprécié des entreprises et des membres, a pour mission d'assister les PME manufacturières dans leur développement technologique, particulièrement par la dotation d'ingénieurs. Les résultats demeurent probants, et les témoignages des ingénieurs et des dirigeants, enthousiastes. Cette année, même avec un effectif réduit, les conseillers ont visité 255 entreprises, et plus de 75 postes d'ingénieur ont été comblés. Depuis le début du programme en 1994, plus de 4 000 visites ont été effectuées et l'Ordre a comblé 800 postes d'ingénieur.

Enquête salariale

La prochaine enquête salariale sera publiée à l'été 2001, et les principaux résultats seront distribués aux membres avec *PLAN*. Par rapport aux enquêtes précédentes, la taille de l'échantillon a été augmentée, de façon à améliorer la fiabilité de l'étude.

Autres services d'emploi

Les activités d'information et de conseils en matière d'emploi ont continué alors que les analyses des travailleurs étrangers désirant obtenir des permis de travail au Québec se sont poursuivies comme par les années passées.

Programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique des ingénieurs

Le Programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique des ingénieurs, établi conjointement avec Inno-centre, vise à favoriser l'émergence et le développement de nouvelles entreprises en innovation technologique chez les ingénieurs et futurs ingénieurs du Québec. Un comité conjoint voit à la gestion du Programme.

L'année 2000-2001 a été marquée par une recrudescence des interventions et de la demande de services. En effet, si 20 plans d'affaires ont été étudiés en 1995, 80 l'an dernier, le nombre atteint une centaine cette année. Le nombre de projets soutenus jusqu'à la phase de financement a été multiplié par sept. On peut évaluer à 200 le nombre d'emplois d'ingénieur créés depuis 1995. Le taux de survie des entreprises pilotées est estimé à 90 %.

La valorisation commerciale du savoir des ingénieurs, qui réside dans les universités, les laboratoires ou les entreprises du Québec, nécessite l'application rigoureuse de pratiques de gestion de la propriété intellectuelle et l'établissement de plans d'affaires solides fondés sur des technologies et des concepts de haute qualité. L'un des rôles importants du Programme est d'entourer l'ingénieur entrepreneur d'une équipe d'experts d'Inno-centre : information stratégique, brevets, rédaction de plans d'affaires, analyse technico-commerciale, planification stratégique, affaires corporatives et juridiques, alliances stratégiques, commercialisation de la technologie, marketing international, financement. Ces nombreux conseils et avis dont bénéficie l'ingénieur entrepreneur contribuent à augmenter les chances de succès des projets d'entreprises et assurent une saine surveillance de la pratique des ingénieurs entrepreneurs dans la nouvelle économie.

CORPORATION DE SERVICES

Désirant se recentrer sur le mandat premier de l'Ordre, soit la protection du public, le Bureau a adopté en février dernier des résolutions permettant la création d'une société à but non lucratif, la Corporation de services des ingénieurs du Québec. Cette Corporation regroupera dans un premier temps les services financiers et d'emploi de même que le partenariat avec Inno-centre, tous présentement offerts par l'Ordre. Afin d'assurer une représentation adéquate des intérêts de nos membres, l'Ordre a conservé un lien avec cette société ; en effet, quatre administrateurs du conseil d'administration seront nommés par le Bureau. Les cinq autres membres du conseil seront nommés par les membres de la Corporation. D'ici l'automne 2001, des protocoles d'entente seront convenus entre la Corporation et l'Ordre de même qu'entre les fournisseurs de services, l'Ordre et la Corporation.

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

Le Comité en est à la dernière année de son plan d'action 1998-2001 et a poursuivi les activités entreprises au cours des deux années précédentes sous les volets de la promotion de la carrière des ingénieures et du développement des réseaux de communication.

Cette année encore, le Comité a réuni les responsables du dossier Femmes en ingénierie des Régionales pour une journée de discussion et de réflexion sous le thème du cheminement professionnel des ingénieures. Également, le Comité s'est préoccupé de la promotion de la profession auprès des jeunes filles et a poursuivi sa collaboration avec la Chaire Marianne-Mareschal de l'École Polytechnique de Montréal ; cette année, un volet de visites en petits groupes a été élaboré et a remporté un vif succès. Cette initiative contribue à démystifier la profession auprès des jeunes filles de niveau collégial et à leur montrer toutes les facettes de la profession. De plus, le Comité a fait paraître huit fois la chronique *Femmes et génie* dans *PLAN*.

La présidente a participé à un groupe de discussion, mis sur pied par le Conseil canadien des ingénieurs, et a collaboré à la rédaction d'un plan d'action visant les femmes et la profession. Elle a également présenté, dans le cadre du congrès de la Coalition canadienne des femmes en science, ingénierie et technologie, les résultats de l'étude sur le cheminement professionnel des ingénieures menée par le Comité en 2000.

Le Comité a fait le point sur ses réalisations depuis sa création en 1993 et proposé des modifications à son mandat. Il a également analysé les actions entreprises au cours des trois dernières années. Ces analyses ont servi de base à l'élaboration du plan d'action 2001-2004.

La Direction des communications et des affaires publiques a pour objectif d'augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population, notamment en faisant connaître son rôle de protection du public et la contribution des ingénieurs à la société. La Direction vise également à améliorer la compréhension et l'adhésion des membres et des futurs membres en ce qui a trait à la mission de l'Ordre. Enfin, elle conseille les instances et les autres directions en matière de communications.

RELATIONS DE PRESSE ET DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction entretient des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Plusieurs dossiers ont suscité des interventions de la part des journalistes, portant notamment sur les causes disciplinaires et pénales intentées par l'Ordre, la mobilité des ingénieurs, le Stade olympique et le viaduc du Souvenir.

Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à plus d'une centaine de tribunes publiques incluant entrevues et délégations officielles. Une trentaine de discours ont été préparés et supervisés par la Direction.

ÉVÉNEMENTS

Les activités entourant la Journée de l'ingénieur(e) 2000 ont eu lieu dans la ville de Québec les 16 et 17 juin 2000. Lors du souper-conférence, quelque 260 personnes ont assisté à l'allocution de M^me^ l'ingénieure Julie Payette, astronaute à l'Agence spatiale canadienne. À cette occasion, le Grand Prix d'excellence a été décerné à M. l'ingénieur Jean-Guy René, et les bourses à la relève universitaire en génie ont été attribuées.

La Réception des fêtes du président a eu lieu au Musée McCord à Montréal le 15 décembre 2000 en l'honneur des nombreux bénévoles de l'Ordre. Au cours de la soirée, le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Robert Dufresne. De plus, M. l'ingénieur Gilles Perron a reçu le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. Un hommage particulier a aussi été rendu à M. l'ingénieur Jean-Paul Lalonde qui compte le plus grand nombre d'années d'appartenance à l'Ordre.

À l'occasion de la tenue à Montréal de l'assemblée générale du Conseil canadien des ingénieurs (CCI) en mai 2000, l'Ordre a accueilli les congressistes lors d'une soirée récréative.

VALORISATION DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

La Direction gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : Reconnaissance du mérite (Grand Prix d'excellence et Prix du président au bénévolat) ; Prix, bourses et subventions externes ; Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie).

Dans le cadre du volet Prix, bourses et subventions externes, quatre candidatures sur les cinq présentées par l'Ordre aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le CCI pour 2000, ont été retenues. En effet, la Médaille d'or a été décernée à M^me^ l'ingénieure Micheline Bouchard, la Distinction pour réalisation exceptionnelle d'un jeune ingénieur à M. l'ingénieur Michel Nadeau, le Prix pour service professionnel à M. l'ingénieur Léopold Nadeau, et le Prix pour service communautaire à M^me^ l'ingénieure Lili-Anna Peresa. Ces éminentes distinctions ont été remises à Montréal en mai 2000 au cours d'une cérémonie officielle pendant la tenue du congrès du CCI. Pour l'édition 2001, l'Ordre a présenté quatre candidatures à ces prix. En outre, deux ingénieures proposées par l'Ordre ont remporté le titre *Femme de mérite* dans leur catégorie au Gala de la Fondation YWCA de Montréal : M^me^ Julie Payette (Science et technologie) et M^me^ Marie Bernard (Éducation). L'Ordre a proposé trois candidatures d'ingénieures à ce titre pour 2001 ; les noms des lauréates seront connus ultérieurement.

RELÈVE EN GÉNIE

La mise en œuvre du plan d'action intégré par lequel l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie, et ce, dès la fin de leurs études, se poursuit pour une cinquième année. La Direction maintient son étroite collaboration avec les étudiants des écoles et facultés de génie au Québec.

La Section étudiante, instaurée dans le cadre du plan, volet Organisation, compte quelque 3 000 membres actifs, un record d'adhésion. Près de 6 700 étudiants de premier cycle en génie ayant accumulé 60 crédits et plus en sont devenus membres depuis sa création en 1996. Un lancement de la Section étudiante a eu lieu en mars pour les étudiants du nouveau programme de génie informatique à l'Université du Québec à Hull.

Le volet Collaboration aux activités étudiantes se poursuit également avec succès. Chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles ciblées. L'Ordre maintient une présence soutenue sur

les campus en participant à de nombreux événements comme les journées carrières, les cérémonies de prise du jonc, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, le congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec, l'Exposition technologique ainsi que les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci.

L'année a été marquée par de nombreuses réalisations dans le volet Information et publicité, notamment par le biais des médias étudiants.

Le volet Étude des clientèles vise à mieux connaître les facteurs qui interviennent dans le choix des finissants d'adhérer ou non à l'Ordre. C'est dans ce cadre que la Direction a mené un sondage téléphonique auprès de l'ensemble des diplômés en génie au Québec qui ont été membres de la Section étudiante. Les résultats de ce sondage serviront à orienter certaines actions du plan.

Dans le volet Tarification et réglementation, l'Ordre poursuit son action afin d'optimiser ses politiques à ce chapitre.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Pour faire connaître la profession d'ingénieur et susciter des carrières en sciences et génie auprès des jeunes, la Direction continue à diffuser plusieurs documents d'information aux différents niveaux d'éducation, à savoir, pour les étudiants des cégeps, un album de bandes dessinées décrivant toutes les facettes de la vie de l'ingénieur en lien avec l'Ordre. Pour les jeunes du secondaire, une trousse pédagogique complète sur la profession distribuée aux professeurs de choix de carrière et aux conseillers en orientation. L'Ordre a aussi commandité le concours *Défi Génie inventif*, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique, le concours *Le Saut quantique*, organisé par l'Association des professeurs de sciences du Québec, et le programme ISCI-Carrières du Centre des sciences de Montréal.

Le Programme de conférenciers de l'Ordre continue de fonctionner ; des ingénieurs bénévoles se rendent dans les écoles dans toutes les régions du Québec. La présence de l'Ordre y est également assurée grâce au projet d'ingénierie simultanée ISPAJES dont il est partenaire.

Pour la promotion du génie auprès du grand public, l'Ordre a participé, par l'entremise des Sections régionales, à la Semaine nationale du génie qui a eu lieu du 3 au 11 mars 2001.

COMMANDITES ET PUBLICITÉ

La Direction est responsable de l'application de la Politique de commandites et partenariats, politique révisée cette année. La Direction a également élaboré une nouvelle proposition de Politique de commandite pour les Sections régionales, qui a été adoptée par le Comité administratif.

Plusieurs ententes et partenariats ont été conclus cette année en matière de promotion, de publicité ou de commandite. Par exemple, l'Ordre a participé à la Semaine des infrastructures urbaines du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, en novembre 2000, et au séminaire annuel de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.

Divers placements d'annonces publicitaires sont ciblés par la Direction en fonction des objectifs stratégiques de communication de l'Ordre.

COMMUNICATIONS INTERNES

Des activités sont mises en œuvre pour les personnes travaillant au Secrétariat de l'Ordre, de façon à accroître leur sentiment d'appartenance et à entretenir un climat organisationnel propice à la réalisation de la mission de l'Ordre. La publication du journal interne *Le Lien*, la reconnaissance de l'ancienneté des employés, la production de matériel promotionnel à l'effigie de l'Ordre, l'activité Points cardinaux du directeur général, sont autant d'initiatives dont la planification et la réalisation sont assurées par la Direction.

PLAN ET *PLANMÉGA*

La Direction publie huit fois par année la revue *PLAN* qui couvre l'actualité du génie québécois. C'est aussi le principal véhicule de l'Ordre pour informer les membres de ses activités. Dans un contexte où la mondialisation des marchés est devenue réalité, la Direction publie annuellement en décembre ***PLANMÉGA***, une revue de prestige visant à promouvoir le génie québécois à l'étranger. Dans la dernière édition, a été mise en valeur l'importante contribution des ingénieurs québécois dans le domaine de l'exportation, et ce, dans les industries les plus variées de l'ancienne et de la nouvelle économie.

ÉDITIONS

La Direction est responsable de la mise en œuvre de la Procédure d'édition des publications de l'Ordre, pour tous les projets d'édition destinés à des publics externes. En appliquant cette procédure, la Direction vise plusieurs objectifs : assurer la qualité et une certaine uniformité des publications de l'Ordre, autant dans leur contenu que dans leur contenant ; réaliser des économies d'échelle compte tenu du volume d'affaires et rationaliser les coûts de production ; et permettre une vue d'ensemble des besoins et des projets en matière d'édition.

Dans ce cadre, la Direction a coordonné et supervisé plus d'une vingtaine de dossiers d'édition pour les différents services de l'Ordre, dont le rapport annuel acheminé à l'ensemble des membres.

INTERNET

La Direction est responsable du contenu du site Internet de l'Ordre, dont l'adresse est www.oiq.qc.ca. Ce site, inauguré en 1996, est de type généralement informatif.

Dans le cadre du Menu corporatif, un projet de développement a été proposé aux instances en vue d'augmenter le contenu général pertinent et d'ajouter des fonctions interactives .

AFFAIRES PUBLIQUES

Depuis la dernière restructuration, la Direction s'est vu confier la fonction Éclairage des choix de société – environnement et technologie. Ces nouvelles attributions sont intégrées sous le volet Affaires publiques de la Direction. La création d'un comité d'orientation des affaires publiques a été décidée par le Bureau.

Technologie

Les dossiers que le Comité de la technologie a complétés en février et mars 2000, soit la situation de la recherche en ingénierie, l'impact des technologies de l'information sur la pratique du génie et les biotechnologies, ont donné lieu à la publication de plusieurs articles dans *PLAN*, à savoir, *Les biotechnologies, un secteur d'avenir pour les ingénieurs* (mai 2000) ; *La recherche universitaire en génie, une baisse de financement* (juin-juillet 2000) ; *Logiciels, le doute systématique* (août-septembre 2000) et *Nouveaux outils, mêmes obligations* (août-septembre 2000). D'autres articles sont prévus dans ce cadre au cours des prochains mois. L'Ordre est également intervenu auprès du ministre des Finances ainsi que du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie quant au dossier du financement de la recherche universitaire en génie.

Par ailleurs, l'Ordre a participé à la consultation sur la Politique scientifique du Québec et a transmis ses commentaires au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie en août 2000. L'Ordre a également rencontré à ce sujet le ministre responsable, en octobre 2000. La Politique québécoise de la science et de l'innovation, publiée en janvier 2001, répond globalement aux attentes et aux commentaires formulés par l'Ordre.

Codes techniques

Le Comité des codes techniques a participé à la consultation sur le développement de codes axés sur les objectifs, consultation organisée par la Régie du bâtiment du Québec, en collaboration avec la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Cette consultation portait sur les objectifs, la structure et le cycle de nouvelles versions, en cours de développement, des codes nationaux du bâtiment, de la plomberie et de la prévention des incendies. Pour l'essentiel, l'Ordre appuie le projet de développement de codes axés sur les objectifs et formule certains commentaires quant à l'application des codes et au rôle des intervenants. Les commentaires de l'Ordre ont été transmis à la Régie du bâtiment du Québec en mars 2001.

Par ailleurs, la majeure partie des commentaires transmis par l'Ordre à la Régie du bâtiment du Québec, en janvier 2000, sur le projet de règlement prévoyant l'adoption du Code national du bâtiment, édition 1995, ont été retenus et intégrés au règlement adopté en juillet 2000.

Environnement

Le principal dossier en environnement à l'ordre du jour pour l'exercice portait sur la certification des professionnels dans le domaine des sols contaminés. À la suite de rencontres entre le ministère de l'Environnement du Québec et plusieurs intervenants des milieux professionnels, les documents apportant les précisions sur ce projet ont été mis en circulation au cours de l'année.

À l'automne, le projet de loi 156 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, combiné aux documents élaborés par le Centre d'expertise en analyse environnementale du ministère de l'Environnement du Québec, permettait la mise en place de l'équivalent d'une corporation professionnelle parallèle au système professionnel, sous l'égide du ministère de l'Environnement. Le Ministère aurait à certifier des professionnels qui seraient appelés à se prononcer sur les conclusions d'études de caractérisation, voire sur l'adéquation des plans de réhabilitation avec l'usage prévu du terrain. Le rôle de ces professionnels agréés consisterait donc à revoir le travail déjà réalisé par des professionnels membres du système professionnel.

Les ordres professionnels dont l'Ordre des ingénieurs du Québec réunis dans l'entente avec l'Association québécoise de la vérification environnementale, en collaboration avec l'Association des biologistes, ont demandé au Ministre de ne pas aller de l'avant avec cette démarche.

À la fin janvier 2001, le ministre de l'Environnement acceptait de discuter du projet de loi en Commission parlementaire. Des modifications importantes avaient été apportées au dossier. Cependant, avec l'arrivée d'un nouveau cabinet et l'ouverture d'une nouvelle session parlementaire, le projet de loi 156 est mort au feuilleton.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation assure la gestion et l'organisation des documents, l'établissement de politiques pour l'élaboration et le maintien du système de gestion des documents administratifs, en vue d'assurer la sauvegarde des documents historiques et essentiels ainsi que la consultation des documents officiels. La documentaliste répond en outre à de nombreuses demandes de références internes et externes.

La banque de données du Centre contient actuellement 26 481 fiches documentaires réparties comme suit :

Délibérations des instances	13 746
Articles de périodiques	1 575
Dossiers administratifs	4 281
Documents juridiques	3 275
Monographies	1 997
Articles de la revue *PLAN*	1 607

SERVICES-CONSEILS

La Direction offre un appui constant aux responsables des Sections régionales. La Direction a mis sur pied cette année une tournée du président de l'Ordre ainsi que du secrétaire et directeur général dans plusieurs Régionales, pour des réunions de travail et des conférences. Un mémento à l'usage des Sections régionales a également été produit pour aiguiller les bénévoles vers les services appropriés au Secrétariat. Enfin, pour aider les autres directions à adopter les meilleures stratégies, la Direction travaille en étroite collaboration avec elles pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques.

La Direction de l'administration-finances assure, auprès de la Direction générale et des autres directions, la gestion des affaires internes et administratives de l'Ordre. Du point de vue organisationnel, les services de la comptabilité, de l'informatique et de la bureautique, de l'accueil et de la réception, des ressources humaines, des services auxiliaires ainsi que la gestion des espaces locatifs, d'une superficie de 22 300 pieds carrés, relèvent de la Direction de l'administration-finances. Cette dernière joue également un rôle de conseiller pour les questions financières et fiscales auprès des autres directions.

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume également la responsabilité du paiement des dépenses, de la production des états financiers mensuels, du suivi des résultats financiers, du versement et du contrôle des subsides aux Sections régionales, de la préparation des prévisions et des paramètres budgétaires ainsi que de la gestion de la trésorerie. Depuis 1992, le Service de la comptabilité vérifie et consolide aux états financiers annuels de l'Ordre les activités financières des Régionales. Le Service collabore étroitement aux projets de l'Opération PME en assurant la préparation, l'analyse et le suivi des différents rapports financiers auprès des institutions gouvernementales partenaires de l'Ordre.

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

L'informatique et la bureautique sont omniprésentes dans tous les services du Secrétariat. Le mandat principal du groupe est le développement des systèmes et applications informatisés facilitant la tâche des autres directions, et ce, tout en assurant une gestion optimale et sécuritaire de l'utilisation des équipements informatiques et téléphoniques de l'Ordre. Le Service est également responsable de la formation en matière d'applications bureautiques et téléphoniques.

ACCUEIL ET RÉCEPTION

La Direction est responsable de la fonction d'accueil et réception qui assure un service de qualité, courtois et professionnel auprès des diverses clientèles de l'Ordre, soit en dirigeant les clients ou les appels vers la personne ou le service concerné, soit en transmettant l'information pertinente dont elle dispose.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction reconnaît le rôle de pierre angulaire qu'assument les ressources humaines pour la réalisation des objectifs de l'Ordre. Avec une préoccupation constante d'équité en matière d'emploi, la Direction supervise l'administration des salaires, des avantages sociaux et la procédure de recrutement. De plus, avec la participation des autres directions, elle élabore et coordonne l'implantation de politiques de gestion du personnel adaptées au contexte organisationnel de l'Ordre.

SERVICES AUXILIAIRES

Le mandat premier des Services auxiliaires est de répondre aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat en plus de fournir aux directions les équipements et les espaces nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, l'entreposage des archives et des biens de l'organisation ainsi que les activités d'imprimerie, d'expédition, de messagerie, de triage du courrier et d'approvisionnement en ressources matérielles représentent les principales fonctions du service. La mise en place d'un système d'inventaire dans le réseau intranet assure l'efficacité de la gestion de l'ensemble de la documentation et de la papeterie de l'Ordre. Ce groupe offre également un appui constant aux responsables des Sections régionales pour la réalisation de leurs bulletins régionaux en coordonnant et en réalisant l'ensemble des travaux de production.

COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et Services aux membres, le Comité a comme principal mandat :

- d'étudier les états financiers ;
- de recommander les amendements à la politique de placement ;
- de ratifier les stratégies de placement ;
- de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles ;
- de recommander les hausses de cotisations, lorsque cela est nécessaire ;
- d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec

le Comité en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en procurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions. Au cours de l'exercice 2000-2001, les membres se sont réunis six fois pour discuter et prendre position sur les sujets suivants :

- révision des états financiers de fin d'année et finalisation des dossiers de vérification 2000-2001 ;
- révision des amendements et proposition au Comité administratif du budget révisé pour l'exercice 2000-2001 ;
- préparation et recommandation des prévisions et paramètres budgétaires 2001-2002 ;
- ratification des placements ;
- révision des politiques suivantes : utilisation des surplus budgétaires, manque à gagner, jetons de présence des administrateurs ;
- étude et considération d'autres politiques telles que l'octroi des contrats de biens et services, les surplus des Sections régionales, la stratégie de placement de l'Ordre.

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

Comité de discipline

Mandat

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

Composition

Présidents :	Me Gilles Gaumond[1]
	Me Paule Gauthier[2]
Présidents suppléants :	Me Brigitte Deslandes
	Me Guy Godreau
	Me Jean Pâquet
Membres :	Ghislain Bégin, ing.
	Normand Bell, ing.
	Jean Boisvert, ing.
	Lucio D'Alessandro, ing.
	Jean-Marie Desgagné, ing.
	Guy Drouin, ing.
	Gilles Dussault, ing.
	Miville Gagnon, ing.
	Carole Goyette, ing.
	Daniel Jetté, ing.
	Gilles Larocque, ing.
	Adrien Leroux, ing.
	Claude Lessard, ing.
	Pierrette Marchand, ing.
	Jean-Marie Mathieu, ing.
	François Perreault, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
	Richard J. Shuttleworth, ing.
	Gérard Trépanier, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaires suppléantes :	Elyse-Ann Demers
	Johanne Isabelle
	Francine Lapointe
	Josée St-Germain
Agent de liaison :	**Jean-Pierre Brunet, ing.**

1 En fonction jusqu'en novembre 2000
2 Nommée en décembre 2000

Comité des examinateurs

Mandat

Constitué en vertu de l'article 14 de la Loi sur les ingénieurs, le Comité des examinateurs étudie les demandes d'admission, décide des conditions d'admissibilité des candidats et prescrit des examens de contrôle des connaissances à ceux dont le diplôme d'ingénieur n'est pas reconnu par l'Ordre ou des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation à ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'ingénieur.

Composition

Président :	Luc Lefebvre, ing.
Membres :	Michel Bilodeau, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Pierre Frattolillo, ing.
	Leslie Landsberger, ing.
	Denis Laurendeau, ing.
	Van Ngan Lê, ing.
	Pierre Lemieux, ing.
	Roger Martin, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
Secrétaire :	Nicole Lévis
Personne-ressource :	Louise Chétrit

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le CIP est secondé dans ses fonctions par les inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle et par la Direction des affaires professionnelles.

Composition

Président :	Denis E. Gill, ing.[1]
	Pierre Turmel, ing.[2]
Membres :	Micheline Crevier, ing.
	Gilles P. Gauthier, ing.
	Pierre Jean, ing.[3]
	Madiha M. Kotb, ing.
	Luc Laliberté, ing.
	Laurier Nichols, ing.
	Pierre Turmel, ing.[2]
Secrétaire et membre :	Georges-Étienne Ménard, ing.[4]
Agent de liaison :	**Robert Fournier, ing.**

1 Nommé à titre de président le 16 décembre 2000
2 En fonction jusqu'au 16 décembre 2000
3 Nommé le 20 mars 2001
4 Également inspecteur et enquêteur principal

Comité de révision

Mandat

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Composition

Président :	Yvan Asselin, ing.,
Membres :	Alain Caissy, ing.
	Robert Dufresne, ing
	Daniel Laprise, ing.
	Richard Leduc
	Michel Letellier, ing.
	Lucille Milette-Bellemare
Secrétaire et personne-ressource :	Me Manon Bonnier

Conseil des Régionales

Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent en complément à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

Plus particulièrement, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Membres :	
Abitibi–Témiscamingue	André-Hugues Gingras, ing.
Bas-St-Laurent–Gaspésie	Josée Dubé, ing.
Cantons-de-l'Est	Florent Meloche, ing.
Drummond	Christian Lavoie, ing.
Lanaudière	Anand Swaminadhan, ing.
Laval–Laurentides	André Andraos, ing.
Manicouagan	Charles-Henri Dumont, ing.
Mauricie	France Vallée, ing.
Mingan	Pierre Reny, ing.
Outaouais	Jean-Baptiste Gavazzi, ing.
Plein-Sud	Marc Choquet, ing.
Québec et Chaudière-Appalaches	Frédéric Beaulieu, ing.[1]
	Simon Plante, ing.[2]
Richelieu	Yves Lavoie, ing.
Saguenay–Lac-St-Jean	Sylvain Goulet, ing.
RIM	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

1 En fonction jusqu'en février 2001
2 Nommé à partir de février 2001

Comité des finances

Mandat

Constitué en août 1993 à titre de comité permanent en vertu d'une résolution du Bureau, le Comité des finances a pour but de : vérifier les dépenses et faire rapport au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière de l'Ordre en fonction des budgets autorisés ; notifier toute dépense non prévue au budget ; vérifier les demandes de subsides des Sections régionales ; ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre ; collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

Composition

Président :	**Gaétan Lefebvre, ing.**
Membres :	**Guy Arbour, ing.**
	Dominique Dubouil, ing.
	François P. Granger, ing.
	Claude Martineau, ing.
	Georges Roy, pharm.
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire et personne-ressource :	Marie-Angèle Gagnon, Adm.A., CMC

Comité de surveillance des élections

Mandat

- Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ;
- Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral ;
- Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant ;
- Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais ;
- Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

Composition

Président :	Pierre Desjardins, ing.
Membres :	Yvan Asselin, ing.
	Me Pierre F. Côté, c.r.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

Comité CODIQ-OIQ-CoFIQ

Mandat

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des ingénieurs et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents des grandes ou importantes tendances concernant la profession et la formation des ingénieurs.

Composition

Coprésident :	**Roger Nicolet, ing.**
Coprésident :	Roger Goulet, ing., Université de Sherbrooke
Membres :	Patrick Charpentier, CoFIQ
	Pierre Cousineau, ing., UQAC
	Mohamed Nabil Esmail, ing., Université Concordia
	John E. Gruzleski, ing., Université McGill
	Jean-François Méthot, ing., UQAR
	Pierre Moreau, Université Laval
	Pascale Nadeau, CoFIQ
	Robert L. Papineau, ing., ETS
	Réjean Plamondon, ing., École Polytechnique
	René Rochette, ing., UQTR
	Zaki Ghavitian, ing.
	Louise Quesnel, ing.
Observateur :	François Godard, ing., UQAT
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Jean-Pierre Chalifoux, ing.

Comité de la formation

Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation.

Composition

Présidente :	**Louise Quesnel, ing.**
Membres :	Louis Cloutier, ing.
	Paule Descôteaux, ing.
	Lorraine Marsolais, ing.
	Bernard Morneau, ing.
	Jean-Pierre Pruneau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale

Mandat

En lien avec le projet de planification de la surveillance de la pratique illégale inscrit au Menu corporatif 2000-2001, le Comité devra orienter le développement du nouveau Programme triennal et identifier les cibles prioritaires d'intervention en surveillance de la pratique illégale.

Composition

Présidente :	**Chantal Guay, ing.**
Membres :	**André Audet, ing.**
	Robert Fournier, ing.
	Richard Leduc
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personnes-ressources :	Me Manon Bonnier
	Gabriel Richard, ing.

Comité du fonds de défense en matière déontologique

Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres et, ainsi, la protection du public.

Composition

Président :	**André Audet, ing.**
Membres :	**Louise Audy, ing.**
	Madeleine Baril
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire et membre :	Michel Dagenais, ing.

Comité femmes en ingénierie

Mandat

Favoriser l'émergence d'un réseau d'échanges pour les ingénieures et les étudiantes en génie ; conseiller et informer l'Ordre sur les dossiers internes et externes touchant les femmes ; assurer le suivi des actions approuvées par l'Ordre concernant les femmes en ingénierie.

Composition

Présidente :	Suzelle Barrington, ing.
Membres :	Diane Bégin, ing.
	Claire Deschênes, ing.
	Isabelle Fortier, ing.
	Chantal Guay, ing.
	Michelle Hofer, ing.
	Catherine Mondor, ing.
	Mélanie Sabourin, ing. stag.
Secrétaire :	Lise Lauzon, CRHA

Comité de l'environnement

Mandat

Planifier les interventions de l'Ordre en matière environnementale afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle.

Composition

Président :	Denis Isabel, ing.
Membres :	**Guy Arbour, ing.**
	Raynald Archambault, ing.
	Renée Bourgeois-Riffon, ing.
	Pierre Gélinas, ing.
	Sylvie Lacoste, ing.
	Richard Leduc
	Jean-Claude Marron, ing.
	Hélène Richer, ing.
	Michael Shapiro, ing.
	Stéphane Vézina, ing.
Secrétaire :	Jean-Claude Michaud

Comité de la technologie

Mandat

Planifier les activités de l'Ordre en matière de développement scientifique et technologique et, de façon plus générale, conseiller le Bureau en ce domaine.

Composition

Président :	Charles Terreault, ing.
Membres :	Gérald André, ing.
	Bernard Boire, ing.
	Jean-Pierre Brunet, ing.
	François Gonthier, ing.
	Fassi Kafyeke, ing.
	Jacques Martel, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe *ad hoc* sur le génie logiciel

Mandat

Conseiller l'Ordre en matière de génie logiciel ; déterminer l'opportunité d'attribuer un titre d'ingénieur aux diplômés issus de cette formation ; déterminer, s'il y a lieu, les matières qui devraient être enseignées aux étudiants de cette spécialité.

Composition

Président :	René Tinawi, ing.
Membres :	Marc J. Bage, ing.
	Yvon A. Comiré, ing.
	Marcel Drouin, ing.
	Christian Martin, ing.
	René Morency, ing.[1]
	Jérôme Pesant
	Louise Quesnel, ing.[2]
Observateurs :	Begonia Lojk, ing.
	Eric R. Norris, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

1 Jusqu'au 28 août 2000
2 À compter du 28 août 2000

Comité des codes techniques

Mandat

Conseiller les autorités de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration ou à la modification de codes et, le cas échéant, participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets. Le Comité n'intervient qu'à la demande, c'est-à-dire lorsque des projets sont soumis à l'Ordre.

Composition

Présidente :	**Louise Audy, ing.**
Membres :	Michel Dussault, ing.[1]
	Jacques Fortier, ing.
	Gilles Marcotte, ing.
	Pierre Sauvé, ing.
	Antoine Tabet, ing.
	Gérald Taliana, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

1 Jusqu'en janvier 2001

Comité sur les assurances de responsabilité professionnelle

Mandat

Assurer le suivi des programmes d'assurance-responsabilité civile professionnelle des ingénieurs et entreprendre les négociations appropriées avec les compagnies d'assurances.

Composition

Président :	**Jean-Paul Beaulieu, ing.**
Membres :	Louis Champagne, ing.
	Giuseppe Iadelicato, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personne-ressource :	Francine Poirier

Comité sur le sceau électronique

Mandat

Établir les principes directeurs devant régir l'authentification et l'utilisation de documents technologiques d'ingénierie.

Composition

Présidente :	**Louise Audy, ing.**
Membres :	Alain Deom, ing.
	Jean Dubreuil, ing.
	Stéphane de Varennes, ing.
Secrétaire :	Claude Lizotte, ing.
Personnes-ressources :	Michel Dagenais, ing.
	Luc Laliberté, ing.
	Georges-Étienne Ménard, ing.
	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur les compétences en prévention des risques et gestion des mesures d'urgence

Mandat

Identifier les compétences requises des ingénieurs en matière de prévention des risques et de gestion des mesures d'urgence ; identifier les compétences actuelles des ingénieurs ; identifier les écarts entre les compétences requises et celles existantes ainsi que les causes de ces écarts ; examiner les mesures correctives à prendre, s'il y a lieu.

Composition

Présidente :	Danielle Zaïkoff, ing.
Membres :	Yves Cossette, ing.
	Anne-Marie Girard, ing.
	Marc Lavallée
	Lorraine Marsolais, ing.
	Bernard Morneau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Groupe *ad hoc* chargé d'analyser la situation des ingénieurs immigrants

Mandat

Analyser la situation des ingénieurs immigrants, en établir le nombre, les qualifications, l'expérience, la situation d'emploi ou de non-emploi et les motifs de leur situation ; préparer un rapport à l'intention des instances de l'Ordre qui pourrait être, une fois que le Bureau aura statué sur la question, soumis aux divers paliers de gouvernements tant fédéral que provincial.

Composition

Président :	Zaki Ghavitian, ing.
	Suhel Alsalman, ing. stag.
	Carmen Altamirano
	Elena Anca Grigoras, ing.
	Saad Kilo, ing. jr
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Michel Dagenais, ing.

Groupe *ad hoc* sur la planification stratégique de l'Ordre

Mandat

Revoir, dans un esprit de continuité, les pistes d'action des six orientations stratégiques que le Bureau a adoptées le 18 octobre 2000, de même que l'opportunité d'inclure l'intérêt du public à la mission de l'Ordre.

Composition

Président :	Guy Arbour, ing.
Membres :	Jean-Pierre Brunet, ing.
	Claude Martineau, ing.
	Claude Tremblay, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Jury du Grand Prix d'excellence

Membres :	Roger Nicolet, ing.
	Sam Hamad, ing.
	Jean-Paul Beaulieu, ing.
	René Morency, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréat 2000 :	Jean-Guy René, ing.

Jury du Prix du président au bénévolat

Membres :	Roger Nicolet, ing.
	Zaki Ghavitian, ing.
	Giuseppe Indelicato, ing.
	Richard Leduc
	Gaétan Lefebvre, ing.
Lauréat 2000 :	Robert Dufresne, ing.

Jury de la Bourse Krashinsky

Membres :	Roger Nicolet, ing.
	Guy Arbour, ing.
	Louise Audy, ing.
	René Morency, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréate 2000 :	Sophie Marcoux

Jury de la Bourse d'encouragement aux études supérieures

Membres :	Roger Nicolet, ing.
	Pierre Lemieux, ing.
	Richard Poulin, ing.
	Louise Quesnel, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréat 2000 :	Narahari Narasiah Kramadhati

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

en fonction au 31 mars 2001

DIRECTION GÉNÉRALE

Hubert Stéphenne, ing.	Secrétaire et directeur général
Lise Théberge	Adjointe au secrétaire
Diane Le Tarte	Secrétaire exécutive
Lynn Laflemme	Secrétaire
Contentieux	
Me Manon Bonnier	Conseillère juridique
Me Louise Laurendeau[1]	Conseillère juridique
Josée Le Tarte	Technicienne juridique et secrétaire du Comité de discipline
Sylvie Frédette	Secrétaire

BUREAU DU SYNDIC

Luc Laliberté, ing.	Syndic
Rémi Alaurent, ing.	Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing.	Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing.	Syndic adjoint
Louis Tremblay, ing.	Syndic adjoint
Me Linda Bélanger	Conseillère juridique
Jean Dumouchel	Adjoint administratif
Carole Delcorde	Secrétaire de direction
Jean-Guy Couture, ing.[1]	Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing.[1]	Syndic correspondant
Jean Vallée, ing.[1]	Syndic correspondant

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DE L'ENREGISTREMENT

Michel Dagenais, ing.	Directeur
Francine Beauchamp	Secrétaire de direction
Francine Poirier	Agent d'information à l'assurance-responsabilité professionnelle
Admission	
Nicole Lévis	Conseillère à l'admission
Louise Chénier	Adjointe à l'admission
Josée St-Germain	Préposée aux examens d'admission
Francine Lapointe	Préposée à l'admission
Nadine Léonard	Préposée à l'admission
Encadrement des stagiaires	
Jean-Pierre Chalifoux, ing.	Évaluateur des stagiaires
Louise Bellemare	Préposée à l'encadrement des stagiaires
Sylvie Laurendeau	Préposée à l'examen professionnel
Élyse Cusson	Préposée au parrainage
Enregistrement	
Pierrette Bourget	Coordonnatrice de l'enregistrement
Sylvie Trépanier	Adjointe à l'enregistrement
Lucie Péloquin	Préposée au tableau des membres
Ginette Ethier	Préposée aux dossiers des membres
Isabelle Gatien	Préposée aux entrées de données

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Claude Lizotte, ing.	Directeur
Elyse-Ann Demers	Secrétaire de direction
Surveillance de la pratique illégale	
Gabriel Richard, ing.	Conseiller principal
Yvon C. Dupuis, ing.[1]	Conseiller en prévention
André Chayer, ing.	Conseiller en prévention
Michel Blanchard	Enquêteur
Gilles Boyer	Enquêteur
Inspection professionnelle	
Georges-Étienne Ménard, ing.	Inspecteur-enquêteur principal
Raymond Daoust, ing.	Inspecteur-enquêteur
Micheline Crevier, ing.[1]	Conseillère à l'inspection professionnelle
Céline Bouley	Secrétaire
Ermithe Nazaire	Secrétaire
Inspecteurs contractuels	
Claude R. Baribeau, ing.	Raymond Moisan, ing.
Réal Beaudet, ing.	Laurent B. Mondou, ing.
François Beauvilliers, ing.	Thi Ngoc-An Nguyen, ing.
Louis-Bernard Cauchon, ing.	Nhan Pham An, ing.
Gilles Y. Fortier, ing.	Benny Poirier, ing.
Gérald Lamoureux, ing.[3]	Jules Roireau, ing.
André A. Loiselle, ing.	Stephen A. Rowland, ing.
Jean Lord, ing.	Pierre Turmel, ing.
Jean-Guy Moffatt, ing.	

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES (suite)

Développement professionnel	
Robert Loiselle	Conseiller en développement professionnel
Daniel Jolin	Agent de formation
Louise Poissant	Secrétaire

DIRECTION DES SERVICES AUX MEMBRES

Conrad Larivière, ing.	Directeur
Opération PME	
Pierre Serrazin, ing.[1]	Chargé de projet
Johanne Isabelle[1]	Conseillère en recrutement
Serge Fortier[1]	Agent de liaison
Yanick Labelle[2]	Secrétaire-commis
Services financiers	
Pierre Landriault, ing.	Agent de marketing
Emploi et rémunération	
Lise Lauzon, CRHA	Conseillère - Emploi et rémunération
Service de placement	
Dany Miville[1]	Conseillère en recrutement
Dominique Trudeau[2]	Recherchiste au placement
Caroline Dame	Préposée au placement
Entrepreneurship	
Isabelle Deschamps, ing.[1]	Vice-présidente, Développement de l'entrepreneurship technologique Inno-centre

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Nicole Pelletier	Directrice
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction
Hélène Larouche	Documentaliste
Communications institutionnelles et Choix de société	
Danielle Frank	Conseiller en communications
Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller - Recherche et choix de société
Jean-Claude Michaud[1]	Agent de recherche - Environnement
Promotion de la profession et Projets spéciaux	
Me Josette Martel	Agent de projets
Malika Daoud	Adjointe aux communications
Lise Pilotte	Secrétaire-réceptionniste
Éditions	
Geneviève Terreault	Coordonnatrice des éditions
Michel Dubé[1]	Infographiste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Marie-Angèle Gagnon, Adm.A., CMC	Directrice
Gaëtane Normandin	Secrétaire de direction et adjointe aux ressources humaines
Comptabilité	
Louise Courchesne, CGA	Contrôleur
Claudine Leboeuf	Comptable
Joan Champagne	Technicienne comptable
Informatique	
Pierre Couture	Analyste-programmeur
Serge Sonier	Analyste-programmeur
Juan Herrera	Agent de développement bureautique
Daniel Laplante[1]	Agent de développement bureautique
Services auxiliaires	
Guy Dumont	Coordonnateur aux Services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux Services auxiliaires
Louis Morency	Préposé aux Services auxiliaires
Michel Fugère	Pressier
Accueil et réception	
Delcina LeBlanc	Réceptionniste

1 Contractuel
2 Surnuméraire
3 Également analyste des états de vérification

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2001 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ainsi que le budget à l'état des produits et charges sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces renseignements supplémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG s.r.l.

Albert Dumortier, CA, associé

Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 14 mai 2001

BILAN

31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	564 910 $	322 872 $
Encaisse - Sections régionales	147 077	174 469
Encaisse - Fonds spéciaux	10 935	9 411
Placements temporaires, au coût qui s'apparente à la juste valeur marchande (note 4)	5 325 400	5 501 937
Débiteurs (note 5)	532 096	699 642
Frais payés d'avance	100 601	74 314
	6 681 019	6 782 645
Placements, au coût (note 6)	5 033 791	6 267 802
Immobilisations (note 8)	510 215	625 522
	12 225 025 $	13 675 969 $
Passif et solde de fonds		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 10)	2 209 068 $	2 496 052 $
Revenus perçus par anticipation	4 145 267	5 369 534
	6 354 335	7 865 586
Provision pour indemnités de départ (note 11)	238 787	238 759
Avantage incitatif à la location reporté (note 12)	124 200	156 728
Solde de fonds :		
Fonds des opérations courantes :		
Non affectés	4 383 145	4 216 187
Investis en immobilisations	510 215	625 522
Fonds spéciaux	614 343	573 187
	5 507 703	5 414 896
Engagements (note 13)		
	12 225 025 $	13 675 969 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau, Roger Nicolet, ing. — Gaétan Lefebvre

Roger Nicolet, ing.
Administrateur

Gaétan Lefebvre, ing.
Administrateur

ÉTATS DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Fonds des opérations courantes			
Produits :			
Coordination	68 302 $	45 718 $	193 958 $
Admission et enregistrement	1 305 233	1 381 371	1 238 685
Affaires professionnelles	78 000	41 809	27 940
Services aux membres	1 306 900	1 398 028	1 741 712
Sections régionales	330 000	308 387	347 816
Communications et affaires publiques	471 999	433 327	427 190
Administration - finances	7 088 000	7 228 154	7 010 941
	10 648 434	10 836 794	10 988 242
Charges :			
Coordination	1 547 594	1 750 170	1 791 131
Admission et enregistrement	1 702 718	1 684 733	1 701 618
Affaires professionnelles	2 085 091	2 064 825	1 676 026
Syndic	945 071	961 951	770 804
Services aux membres	937 035	827 423	1 433 523
Sections régionales	947 845	968 947	1 087 348
Communications et affaires publiques	1 724 966	1 624 187	1 656 104
Administration - finances	913 616	902 907	864 642
	10 803 936	10 785 143	10 981 196
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges - Fonds des opérations courantes	(155 502) $	51 651 $	7 046 $
Fonds spéciaux			
Excédent des produits par rapport aux charges - Fonds spéciaux (note 3)	– $	41 156 $	28 677 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

2001

	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Total
Solde au début	4 216 187 $	625 522 $	4 841 709 $	573 187 $	5 414 896 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	231 646	(179 995)	51 651	41 156	92 807
Investissement en immobilisations	(64 688)	64 688	–	–	–
Solde à la fin	4 383 145 $	510 215 $	4 893 360 $	614 343 $	5 507 703 $

2000

	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Total
Solde au début	4 475 086 $	359 577 $	4 834 663 $	544 510 $	5 379 173 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	213 827	(206 781)	7 046	28 677	35 723
Investissement en immobilisations	(472 726)	472 726	–	–	–
Solde à la fin	4 216 187 $	625 522 $	4 841 709 $	573 187 $	5 414 896 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des produits par rapport aux charges	92 807 $	35 723 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	179 995	206 781
Provision pour indemnités de départ	28	33 008
Avantage incitatif à la location	(32 528)	(35 486)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(1 369 992)	(107 182)
	(1 129 690)	132 844
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement :		
Diminution (augmentation) des placements temporaires	176 537	(101 005)
Diminution des placements	1 234 011	243 558
Acquisition d'immobilisations	(64 688)	(472 726)
	1 345 860	(330 173)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	216 170	(197 329)
Encaisse au début de l'exercice	506 752	704 081
Encaisse à la fin de l'exercice	722 922 $	506 752 $
Constitué de :		
Encaisse	564 910 $	322 872 $
Encaisse - Sections régionales	147 077	174 469
Encaisse - Fonds spéciaux	10 935	9 411
	722 922 $	506 752 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2001

1. Statut et objectifs de l'organisme :

L'Ordre, constitué selon la Loi des ingénieurs (Québec) et le Code des professions, est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables :

a) Description des fonds :
Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds, ainsi que les éléments d'actif et les charges afférents aux immobilisations.

Le Fonds de défense en matière déontologique a été créé en 1994 pour accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

b) Constatation des produits :
Les cotisations et autres produits provenant des membres sont portés aux produits au moment de leur encaissement. Les cotisations perçues pour la période subséquente sont présentées au bilan à titre de revenus perçus par anticipation.

c) Placements temporaires :
Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

d) Placements :
Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subissent une moins-value durable, cette moins-value sera comptabilisée comme perte dans l'exercice de sa constatation.

e) Immobilisations :
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et les périodes qui suivent :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

f) Organisme contrôlé :
Les comptes de l'Ordre et de la Fondation des ingénieurs du Québec ne sont pas consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001

3. Informations sur les produits et charges :

	2001	2000
Fonds des opérations courantes		
Revenu d'intérêts	523 494 $	492 849 $
Revenu de subventions	78 549	231 525
Amortissement des immobilisations	179 995	206 781

Fonds de défense en matière déontologique

	2001	2000
Produits :		
Intérêts	43 013 $	37 798 $
Charges :		
Honoraires	1 857	9 121
Excédent des produits par rapport aux charges	41 156 $	28 677 $

4. Placements temporaires :

	2001	2000
Fonds des opérations courantes		
Papiers commerciaux, 4,42 % à 6,75 %	1 633 547 $	1 251 167 $
Acceptations bancaires, 4,45 % à 5,299 %	1 500 460	1 499 855
Bons du Trésor, 6,11 %	818 371	–
Placement à terme non rachetable, 4,25 %	600 000	–
Obligations, 6,5 % et 10,75 %	582 773	1 250 469
Billet à escompte, 5,31 %	–	1 500 446
	5 135 151	5 501 937
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations, 6,5 % à 10,38 %	146 574	–
Débentures avec fonds d'amortissement rachetable, 5,41 %	43 675	–
	190 249	–
	5 325 400 $	5 501 937 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001

5. Débiteurs :

	2001	2000
Fonds des opérations courantes		
Comptes clients	181 473 $	74 434 $
Subvention à recevoir	78 549	195 678
Gestion FÉRIQUE	30 763	179 752
Autres	235 113	240 467
	525 898	690 331
Fonds spéciaux		
Fonds de défense en matière déontologique :		
Intérêts courus	6 198	9 311
	532 096 $	699 642 $

6. Placements :

	2001	2000
Fonds des opérations courantes		
Coupons détachés, 5,08 % à 8,27 %, échéant entre le 16 juillet 2000 et le 29 novembre 2004	4 626 830 $	3 641 776 $
Papiers commerciaux, catégorie AA, 7,85 %, échéant le 17 mai 2000	–	1 464 909
Obligations, 6,5 % à 10,38 %, échéant le 4 septembre 2001	–	616 654
	4 626 830	5 723 339
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations paragouvernementales, 6,05 % à 6,28 %, échéant entre le 20 juin 2002 et le 28 juin 2004	406 961	–
Obligations, 4 % à 10,38 %, échéant le 6 avril 2000 et le 4 septembre 2001	–	544 463
	5 033 791 $	6 267 802 $

Le taux effectif moyen pondéré des placements du Fonds des opérations courantes est de 6,3 % (6,3 % en 2000). Au 31 mars 2001, la valeur marchande de 4 708 771 $ (5 705 683 $ en 2000) a été établie selon le dernier cours acheteur. Pour les placements du Fonds de défense en matière déontologique, le taux effectif moyen pondéré est de 6,8 % (6,9 % en 2000). Au 31 mars 2001, la valeur marchande de 414 919 $ (559 692 $ en 2000) a été établie selon le dernier cours acheteur.

7. **Placements - Régime collectif d'assurance automobile et habitation :**

Le Régime collectif d'assurance automobile et habitation a été créé par l'Ordre pour le bénéfice de ses membres. Au cours de l'exercice, un dépôt totalisant 579 495 $ a été effectué conformément à la convention du Régime. De plus, des revenus d'intérêts produits par les fonds investis et totalisant 205 925 $ (138 147 $ en 2000) ont été reçus et réinvestis dans le fonds de stabilisation. Ce fonds totalisant 4 210 198 $ au 31 mars 2001 (3 424 777 $ en 2000), comme il est prescrit au protocole d'entente, représente les montants qui seront éventuellement remis aux participants du Régime sous forme de diminution de primes, de ristournes ou pour pallier un déficit éventuel.

8. **Immobilisations :**

			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	404 016 $	335 059 $	68 957 $
Équipement d'imprimerie	137 034	81 079	55 955
Matériel de bureau	8 841	5 308	3 533
Système téléphonique	26 007	8 926	17 081
Matériel informatique et logiciel	671 167	323 889	347 278
Améliorations locatives	32 498	15 087	17 411
	1 279 563 $	769 348 $	510 215 $

			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	480 332 $	381 116 $	99 216 $
Équipement d'imprimerie	135 239	72 615	62 624
Matériel de bureau	8 841	4 334	4 507
Système téléphonique	21 894	4 136	17 758
Matériel informatique et logiciel	761 272	333 548	427 724
Améliorations locatives	24 138	10 445	13 693
	1 431 716 $	806 194 $	625 522 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001

9. Crédit bancaire :

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant global autorisé de 1 000 000 $ au taux de base du prêteur plus 1 %, échéant le 30 septembre 2001.

10. Comptes fournisseurs et charges à payer :

	2001	2000
Fonds des opérations courantes :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 624 488 $	1 786 140 $
Taxes	506 404	634 716
Autres	78 176	75 196
	2 209 068 $	2 496 052 $

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 783 891 $ (900 114 $ en 2000) de contributions à payer le 1er mai 2001 pour le financement de l'Office des professions du Québec et pour les primes du régime collectif sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

11. Provision pour indemnités de départ :

Une provision pour les indemnités de départ dues aux employés ayant cinq ans de service et plus est enregistrée aux livres. Ces indemnités représentent un montant de 238 787 $ au 31 mars 2001, soit 238 759 $ d'indemnités accumulées au cours des exercices antérieurs, plus 29 622 $ d'indemnités accumulées au cours de l'exercice moins 29 594 $ d'indemnités versées au cours de l'exercice courant.

Le principe du paiement des journées « indemnités de départ » a été approuvé par les instances décisionnelles de l'Ordre le 5 janvier 1972 et confirme le privilège de trois jours de salaire à l'égard de chaque année d'emploi complétée pour les employés qui comptent au moins cinq ans de service, et ce, jusqu'à concurrence de 60 jours. Ces jours seront payés à l'employé au moment où il quitte son emploi. Cette politique s'applique aux employés embauchés avant le 1er avril 1995. Les employés embauchés après cette date ne sont pas admissibles à cet avantage.

12. Avantage incitatif à la location reporté :

L'avantage incitatif à la location reporté correspond aux loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée complète du bail, soit douze ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001

13. Engagements :

a) Loyer :

L'Ordre est engagé, d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2004, à verser des loyers totalisant 2 816 003 $, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les quatre prochains exercices, s'élèvent à :

2002	782 603 $
2003	789 607
2004	782 254
2005	461 539

Le contrat de location pour les locaux à bureaux comporte deux options de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans chacune dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois.

b) Autres engagements :

L'Ordre s'est engagé à verser 100 000 $, annuellement, au cours des trois prochains exercices, à Inno-centre à titre de contribution au Programme de promotion et de soutien de l'entrepreneurship technologique des ingénieurs.

De plus, l'Ordre s'est engagé à verser un total de 45 000 $ au cours des deux prochains exercices à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. dans le cadre du programme iSci Carrières.

Les autres engagements se détaillent comme suit :

	Inno-centre	Société du Vieux-Port de Montréal Inc.
2002	100 000 $	25 000 $
2003	100 000	20 000
2004	100 000	–

14. Organisme contrôlé :

Le Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à la suite d'une recommandation du Comité administratif de la Fondation, a approuvé la mise en œuvre de la dissolution de la Fondation des ingénieurs du Québec.

Au 31 mars 2001, la Fondation avait une encaisse de 10 673 $ et un solde de fonds équivalent.

15. Organisme satellite :

L'Ordre des ingénieurs du Québec exerce une certaine influence sur Gestion FÉRIQUE en vertu de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de cette organisation, celle-ci étant ainsi un satellite. La corporation Gestion FÉRIQUE crée et administre des fonds de placements pour les membres de l'Ordre et pour toute autre personne admise par décision du conseil d'administration de la société.

16. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 2000 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Produits

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Assemblée générale annuelle et CCI	25 500 $	27 655 $	– $
Amendes et recouvrements de dépenses Gestion FÉRIQUE	42 802	18 063	193 958
	68 302	45 718	193 958
Admission et enregistrement			
Assurance-responsabilité professionnelle	437 133	437 133	432 068
Cotisations d'admission	99 000	92 049	97 274
Permis temporaires	80 650	92 524	60 954
Frais d'admission	212 000	286 578	188 222
Frais d'enregistrement	36 500	35 327	37 094
Frais d'examen	203 100	184 906	184 746
Frais de reclassement	145 000	134 874	132 306
Frais de dossier	8 450	9 098	7 809
Réadmissions et transferts	45 300	48 727	55 569
Vente de sceaux	31 500	36 389	31 426
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	6 600	23 766	11 217
	1 305 233	1 381 371	1 238 685
Affaires professionnelles			
Pratique illégale - amendes et recouvrements	75 000	39 529	25 940
Guide de développement professionnel	3 000	2 280	2 000
	78 000	41 809	27 940
Services aux membres			
Redevances - services financiers	413 000	462 144	395 645
Redevances - assurances maladie, automobile et habitation	506 600	560 616	540 902
Recouvrements de dépenses - Gestion FÉRIQUE	100 000	105 103	416 912
Service de placement	207 300	193 464	156 728
Projets - PME et associés	80 000	76 701	231 525
	1 306 900	1 398 028	1 741 712
Sections régionales	330 000	308 387	347 816
Communications et affaires publiques			
Ventes d'annonces et de publications	426 999	405 467	402 106
Projet - Éclairage et choix de société	45 000	23 358	20 000
Divers	–	4 502	5 084
	471 999	433 327	427 190
Administration - finances			
Cotisations des membres	6 595 000	6 688 968	6 518 092
Intérêts	493 000	539 186	492 849
	7 088 000	7 228 154	7 010 941
	10 648 434 $	10 836 794 $	10 988 242 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Activités du Bureau :			
Dépenses d'activités	148 660 $	240 241 $	147 519 $
Ombudsman	12 000	10 735	11 453
Masse salariale	54 407	55 885	69 704
Quote-part des frais généraux	14 502	15 078	19 076
	229 569	321 939	247 752
Assemblée générale annuelle :			
Dépenses d'activités	80 000	92 755	45 354
Masse salariale	15 716	15 064	14 311
Quote-part des frais généraux	4 189	4 064	3 916
	99 905	111 883	63 581
Affiliations :			
Dépenses d'activités	380 962	390 297	345 823
Masse salariale	27 312	25 741	24 822
Quote-part des frais généraux	7 280	6 945	6 793
	415 554	422 983	377 438
Comité administratif :			
Dépenses d'activités	45 600	35 673	36 282
Masse salariale	74 779	77 416	68 399
Quote-part des frais généraux	19 933	20 887	18 719
	140 312	133 976	123 400
Coordination administrative :			
Dépenses d'activités	70 000	90 747	218 818
Masse salariale	110 757	112 547	120 660
Quote-part des frais généraux	29 523	30 366	33 021
	210 280	233 660	372 499
Soutien juridique :			
Dépenses d'activités	99 000	134 895	270 447
Masse salariale	136 392	137 643	92 068
Quote-part des frais généraux	36 356	37 137	25 196
	271 748	309 675	387 711
Élections :			
Dépenses d'activités	35 000	45 638	41 338
Masse salariale	16 494	19 736	51 774
Quote-part des frais généraux	4 397	5 325	14 169
	55 891	70 699	107 281

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges (suite)

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Coordination (suite)			
Comité de révision :			
Dépenses d'activités	7 500 $	6 595 $	2 133 $
Masse salariale	14 234	14 104	3 047
Quote-part des frais généraux	3 794	3 805	834
	25 528	24 504	6 014
Comité de discipline :			
Dépenses d'activités	25 000	39 412	17 731
Masse salariale	48 976	51 218	46 933
Quote-part des frais généraux	13 055	13 819	12 603
	87 031	104 449	77 267
Conciliation et arbitrage :			
Dépenses d'activités	2 500	562	4 185
Masse salariale	7 324	12 474	18 846
Quote-part des frais généraux	1 952	3 366	5 157
	11 776	16 402	28 188
	1 547 594	1 750 170	1 791 131
Admission et enregistrement			
Admission des diplômés :			
Dépenses d'activités	43 400	37 047	47 533
Masse salariale	263 448	258 001	279 948
Quote-part des frais généraux	70 223	69 438	76 481
	377 071	364 486	403 962
Assurance-responsabilité professionnelle :			
Dépenses d'activités	401 494	405 698	395 381
Masse salariale	59 503	52 745	59 980
Quote-part des frais généraux	15 860	14 193	16 386
	476 857	472 636	471 747
Permis temporaires :			
Dépenses d'activités	8 000	4 158	–
Masse salariale	22 654	22 677	23 163
Quote-part des frais généraux	6 039	6 103	6 328
	36 693	32 938	29 491
Tableau des membres et projets divers :			
Dépenses d'activités	48 900	47 582	45 450
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	–	17 199	6 468
Masse salariale	289 547	284 486	281 355
Quote-part des frais généraux	77 180	76 566	76 865
	415 627	425 833	410 138

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges (suite)

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Admission et enregistrement (suite)			
Encadrement des stagiaires :			
Dépenses d'activités	94 000 $	66 882 $	93 782 $
Masse salariale	238 813	253 683	229 735
Quote-part des frais généraux	63 657	68 275	62 763
	396 470	388 840	386 280
	1 702 718	1 684 733	1 701 618
Affaires professionnelles			
Pratique illégale :			
Dépenses d'activités	248 640	165 423	191 515
Masse salariale	355 632	414 906	331 480
Quote-part des frais généraux	94 795	111 946	90 559
	699 067	692 275	613 554
Inspection professionnelle :			
Dépenses d'activités	530 500	568 359	461 287
Masse salariale	361 856	384 832	244 164
Quote-part des frais généraux	96 454	103 829	66 705
	988 810	1 057 020	772 156
Développement professionnel des membres :			
Dépenses d'activités	154 200	82 215	73 038
Masse salariale	191 870	183 744	170 656
Quote-part des frais généraux	51 144	49 571	46 622
	397 214	315 530	290 316
	2 085 091	2 064 825	1 676 026
Syndic			
Activités du syndic :			
Dépenses d'activités	195 000	271 119	179 978
Masse salariale	592 214	544 046	463 921
Quote-part des frais généraux	157 857	146 786	126 905
	945 071	961 951	770 804
Services aux membres			
Emploi et rémunération :			
Dépenses d'activités	62 100	73 755	53 993
Masse salariale	121 270	152 154	165 577
Quote-part des frais généraux	32 325	39 033	45 235
	215 695	264 942	264 805

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges (suite)

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Services aux membres (suite)			
Gestion FÉRIQUE :			
Dépenses d'activités	100 000 $	11 479 $	265 496 $
Masse salariale	–	–	73 380
Quote-part des frais généraux	–	2 945	28 434
Quote-part des services de soutien	–	–	48 335
	100 000	14 424	415 645
Services financiers aux membres :			
Dépenses d'activités	92 500	51 848	90 539
Masse salariale	39 568	61 464	38 495
Quote-part des frais généraux	10 547	15 768	10 517
	142 615	129 080	139 551
Entrepreneurship :			
Dépenses d'activités	100 000	100 000	100 000
	100 000	100 000	100 000
Projet - Opération PME et associés :			
Dépenses d'activités	127 385	122 671	173 783
Charge salariale	172 615	132 713	243 510
Quote-part des frais généraux	47 828	35 811	62 942
	347 828	291 195	480 235
Comité Femmes en ingénierie :			
Dépenses d'activités	18 500	17 342	17 617
Masse salariale	9 788	8 309	12 308
Quote-part des frais généraux	2 609	2 131	3 362
	30 897	27 782	33 287
	937 035	827 423	1 433 523
Sections régionales			
Activités des membres :			
Dépenses d'activités	658 940	663 855	779 597
Masse salariale	228 103	240 267	241 893
Quote-part des frais généraux	60 802	64 825	65 858
	947 845	968 947	1 087 348
Communications et affaires publiques			
PLAN et ***PLANMÉGA*** :			
Dépenses d'activités	517 000	486 737	496 137
Masse salariale	110 070	102 824	93 557
Quote-part des frais généraux	29 339	27 743	25 523
	656 409	617 304	615 217

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges (suite)

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Communications et affaires publiques (suite)			
Autres publications :			
Dépenses d'activités	86 997 $	57 212 $	32 817 $
Masse salariale	14 573	90 827	81 209
Quote-part des frais généraux	3 884	24 506	22 154
	105 454	172 545	136 180
Promotion :			
Dépenses d'activités	155 162	154 586	168 283
Masse salariale	135 398	89 941	95 108
Quote-part des frais généraux	36 091	24 267	25 946
	326 651	268 794	289 337
Centre de documentation :			
Dépenses d'activités	5 000	6 370	2 270
Masse salariale	45 598	49 877	42 482
Quote-part des frais généraux	12 154	13 457	11 589
	62 752	69 704	56 341
Section étudiante :			
Dépenses d'activités	100 000	69 135	103 926
Masse salariale	84 012	96 464	93 864
Quote-part des frais généraux	22 394	26 027	25 606
	206 406	191 626	223 396
Éclairage des choix de société :			
Dépenses d'activités	44 700	23 869	60 661
Masse salariale	161 279	133 165	125 437
Quote-part des frais généraux	42 989	35 926	34 220
	248 968	192 960	220 318
Valorisation de l'excellence :			
Dépenses d'activités	73 137	58 492	66 642
Masse salariale	35 678	41 551	38 241
Quote-part des frais généraux	9 511	11 211	10 432
	118 326	111 254	115 315
	1 724 966	1 624 187	1 656 104

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges (suite)

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Administration - finances			
Accueil et information générale :			
Masse salariale	57 614 $	44 563 $	54 289 $
Quote-part des frais généraux	15 357	12 023	15 275
	72 971	56 586	69 564
Comptabilité et budgétisation :			
Dépenses d'activités	23 000	18 627	20 056
Masse salariale	118 600	114 412	108 514
Quote-part des frais généraux	31 613	30 869	29 772
	173 213	163 908	158 342
Perception des cotisations :			
Masse salariale	47 134	54 222	51 916
Quote-part des frais généraux	12 564	14 629	14 244
	59 698	68 851	66 160
Informatique et bureautique :			
Dépenses d'activités	20 080	10 180	4 076
Masse salariale	241 046	238 668	203 324
Quote-part des frais généraux	64 252	64 394	55 783
	325 378	313 242	263 183
Reprographie et expédition :			
Dépenses d'activités	1 000	1 812	–
Masse salariale	110 081	124 890	119 221
Quote-part des frais généraux	29 343	33 696	33 578
	140 424	160 398	152 799
Gestion du personnel :			
Dépenses d'activités	12 801	12 103	10 171
Masse salariale	101 955	100 660	113 329
Quote-part des frais généraux	27 176	27 159	31 094
	141 932	139 922	154 594
	913 616	902 907	864 642
	10 803 936 $	10 785 143 $	10 981 196 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Charges par nature

	2001		2000
	Budget	Réel	Réel
Dépenses d'activités			
Assurance-responsabilité professionnelle	401 494 $	405 698 $	395 381 $
Publications et frais de communication	769 280	732 949	1 087 104
Honoraires :			
Personnel pédagogique contractuel	42 450	45 630	47 501
Ressources contractuelles	814 500	829 082	894 307
Autres honoraires	1 041 216	776 865	924 471
Déplacements, séjour et représentation	306 971	276 757	273 046
Affiliations à d'autres organismes	380 962	390 297	345 823
Sections régionales	658 940	663 855	779 597
Publicité et promotion	264 199	282 003	348 572
Séances du Bureau et du Comité administratif, colloques, Assemblée générale annuelle et Journée de l'ingénieur(e), Ombudsman	286 260	377 243	237 285
Élections	35 000	45 638	41 338
	5 001 272	4 826 017	5 374 425
Masse salariale	4 543 696	4 665 206	4 347 110
Frais généraux[1]			
Charges locatives et taxes	704 468	738 045	694 066
Télécommunications	55 000	44 497	47 374
Frais de poste et de messagerie	150 000	157 672	158 726
Imprimerie, papeterie et fournitures	50 000	64 816	48 767
Location et entretien de l'équipement	65 000	53 715	67 882
Logiciels	10 000	26 475	–
Assurances et dépenses générales	24 500	28 705	36 065
Amortissement des immobilisations	200 000	179 995	206 781
	1 258 968	1 293 920	1 259 661
	10 803 936 $	10 785 143 $	10 981 196 $

(1) Les frais généraux sont imputés aux différents secteurs en proportion de leur masse ou charge salariale.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

Autres honoraires

Liste d'ingénieurs ou de sociétés d'ingénieurs ayant reçu des mandats en cours d'exercice :			
Delphi Analytics Group	9 859	$	Expertises pour dossiers du syndic
Éco Innotech International	7 315	$	Projet génie logiciel
Calculatech inc.	6 200	$	Enquête sur compétence professionnelle
Saia, Deslauriers	6 089	$	Expertise pour le Bureau du Syndic et le Comité d'inspection professionnelle
Constructions R. Nault, ing.	3 605	$	Rapport d'expertise pour inspection professionnelle
Denis Gill, ing.	3 076	$	Expertise sur enquête pour inspection professionnelle
Soprotech inc.	3 012	$	Dossier de pratique illégale
Bouthillette, Parizeau et Ass. inc.	2 980	$	Expertise technique pour dossiers du syndic
Robert Lagacé, ing.	2 700	$	Dossier de pratique illégale
Karsten Baass, ing.	1 000	$	Rapports d'expertise technique
Air-Ins inc.	811	$	Expertise pour dossier d'inspection professionnelle
	46 647	$	

Liste des sociétés ou des organismes ayant reçu un ou des contrats d'un montant supérieur à 25 000 $:			
Simon Venne, avocat	159 011	$	Avis juridiques pour le Bureau du syndic
Inno-centre	100 000	$	Projet de l'Entrepreneurship technologique
Lavery, De Billy, avocats	96 330	$	Législation
Fraser Milner, avocats	66 607	$	Stade olympique
Concerpro Stratégies d'entreprises	49 042	$	Planification des ressources en pratique illégale
Heenan Blaikie, avocats	45 350	$	Avis juridiques concernant divers dossiers : géologues, viaduc, nouvelle technologie
Optimum Relations publiques	28 735	$	Positionnement de l'Ordre dans le segment industriel
	545 075	$	

Autres mandats d'honoraires octroyés en cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 $, par catégorie d'expertise :		
Frais juridiques divers	55 916	$
Frais de vérification, analyse, expertises	98 657	$
Frais de recherche et de rédaction	30 570	$
	185 143	$

Total - Autres honoraires	**776 865**	**$**